LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 29 | Vendredi 4 novembre 1977 | 24 pages 25 cents

EN BREF

Blocs enlevés

La ville, sous la pression populaire, a fait enlever les blocs de pierre en bordure du boul. Tadoussac, qu'on avait posés pour protéger deux propriétés contre les automobiles hors contrôle.

En page A 5

A Desbiens

Trois candidats, dont une femme, se disputent la mairie, à Desbiens. Tous trois présentent leur programme et se disent confiants.

En page A 7

Commission Keable

Le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, a informé hier à l'Assemblée nationale de son intention d'élargir le mandat de la Commission Keable.

En page A 8

Optimisme de Davis

Le premier ministre de l'Ontario, William Davis, est d'avis que l'amélioration du climat économique du Canada aidera à résoudre le problème du séparatiste au Québec.

En page B 5

Trudeau persiste

La stratégie du premier ministre Trudeau n'a pas changé depuis le lendemain de la victoire du PQ.

En page B 7

Pour se changer les idées

OSWESTRY, Angleterre (Reuter) — Un curé de campagne, Sidney Edwards, avait trouvé un moyen de se détendre: déguisé en femme, il accompagnait son épouse faire ses courses.

L'un de ses paroissiens l'a reconnu à Oswestry, une petite ville du nord-ouest de l'Angleterre, la rumeur s'est enflée et, dimanche dernier, le curé a annoncé dans ses quatre paroisses qu'il avait tout avoué à son équipe.

Le curé, qui est âgé de 68 ans et qui a quatre enfants, a expliqué aux journalistes: "Pour moi, c'était simplement un moyen de me changer complètement les idées pendant une heure ou deux."

SPORTS

Changement

Si les Saguenéens désirent retrouver le sentier victorieux, ils devront faire preuve de plus d'agressivité.

En page B 1

Méchant

Un joueur de hockey est suspendu à vie, après avoir frappé un rival avec son bâton.

En page B 1

Athlétisme

Montréal hérite de la Coupe du Monde, de préférence à sa concurrente Los Angeles.

En page B 1

Repêchage

C'est aujourd'hui que les magnats du baseball majeur partent à la conquête des meilleurs agents libres.

En page B 3

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 10
— Annonces classées	B 10
— Bandes dessinées	B 6
— Bourse	B 9
— Bridge	B 6
— Cinéma	A 10
— Décès	B 11
— Finance	B 8
— Horoscope	B 6
— Mots croisés	B 6
— Mot mystère	B 6
— Patron	B 10
— Sports	B 1
— Télévision	A 10

Grand officier de la Légion d'honneur

La France décore Lévesque

PARIS (PC) — La décoration prestigieuse de grand officier de la Légion d'honneur conférée au premier ministre du Québec, M. René Lévesque, jeudi, par le président de la république française, M. Valéry Giscard d'Estaing, pourrait jeter un nouveau froid dans les relations entre la France et le Canada.

M. Lévesque a lui-même, au sortir d'un déjeuner à l'Elysée avec le président Giscard d'Estaing et les ministres du gouvernement français, évoqué cette possibilité de friction entre les deux gouvernements à la suite de la décision inattendue de le faire membre de cette célèbre confrérie.

"Je suis renversé. Je ne sais pas si cela va causer des incidents, mais de toute façon, je sais que ce geste vient du coeur de la part du président", a déclaré M. Lévesque, visiblement ému par cette marque d'affection. Et ce n'est pas la première depuis le début de son voyage officiel de trois jours en France.

"Au nom des Québécois"

"Mais, de toute façon, a précisé le premier ministre québécois, je n'ai pas accepté cette décoration à titre personnel, je ne me fais pas d'illusion, mais au nom de tous les Québécois.

"Si jamais il y avait un incident à ce sujet, a précisé M. Lévesque, cet incident toucherait tous les Québécois."

Par ailleurs, l'ambassadeur du Canada à Paris, M. Gérard Pelletier, a déclaré que le gouvernement du Canada n'avait pas été consulté sur la décision prise par l'Elysée de conférer ce titre à M. Lévesque.

Selon M. Pelletier, l'usage diplomatique aurait voulu que l'ambassade soit consultée.

Un autre porte-parole de l'ambassade canadienne a déclaré que, de toute manière, le dossier avait été référé au gouvernement canadien à Ottawa et que la réaction officielle viendrait de là, s'il y a lieu.

M. Giscard d'Estaing, lors du toast qu'il a porté à l'intention de M. Lévesque, à l'occasion du déjeuner offert en son honneur, a peut-être voulu déjà répondre aux agacements d'Ottawa concernant cette visite en déclarant:

"En recevant, il y a trois ans, votre prédécesseur, je lui disais que les liens qui nous unissent se placent au-dessus des calculs de la politique et des combinaisons de l'intérêt. Je vous redis, aujourd'hui, monsieur le premier ministre, qu'ils ne dépendent pas de la conjoncture ou des circonstances."

"Quoi qu'il arrive, le Québec peut compter sur la sympathie fraternelle de la France", a ajouté le président de la république.

M. Giscard d'Estaing a aussi précisé: "Il peut y compter d'autant plus que nous le savons aux prises une fois de plus, avec les problèmes de son destin."

Le président a aussi mentionné que le débat de la sauvegarde et l'affirmation de la personnalité québécoise ne sont pas indifférents à la France, mais qu'il ne lui appartient pas d'intervenir.

"Vous déterminerez vous-mêmes, sans ingérence, les chemins de votre avenir: vous en avez le droit et vous en avez la capacité.

"Ce que vous attendez de la France, je le sais pour avoir vécu parmi vous, c'est sa compréhension, sa confiance et son appui.

"Vous pouvez compter qu'ils ne vous manqueront pas le long de la route que vous déciderez de suivre", a affirmé M. Giscard d'Estaing.

Par ailleurs, M. Giscard d'Estaing a mentionné que le premier ministre français, M. Raymond Barre, et M. Lévesque, avaient convenu de se rencontrer régulièrement alternativement en France et au Québec.

Cette décision répond à l'ampleur et à la diversité croissantes de la coopération franco-québécoise.

Elle permettra de mieux en assurer la coordination et d'en stimuler le développement.

"Mon pays ce n'est pas un pays, c'est l'hiver, dit l'une de vos chansons les plus populaires. Si long que soit l'hiver, le printemps, un jour, lui succède.

"Aux Québécois, dont la ténacité a réussi à faire du souvenir une réalité politique, à vous, monsieur le premier ministre, investi de la confiance de vos compatriotes, j'adresse, au nom du vieux pays, ce message de confiance et de fraternité", a conclu le président Valéry Giscard d'Estaing.

Selon les observateurs, c'est la première fois que M. Giscard d'Estaing va aussi loin dans ses déclarations d'intention à l'endroit du Québec.

En matinée, jeudi, le premier ministre du Québec avait été reçu à l'hôtel de ville de Paris, avec le faste digne d'un chef d'Etat, par le maire Jacques Chirac, président du parti politique gaulliste le Rassemblement pour la république, groupement politique le plus important en France.

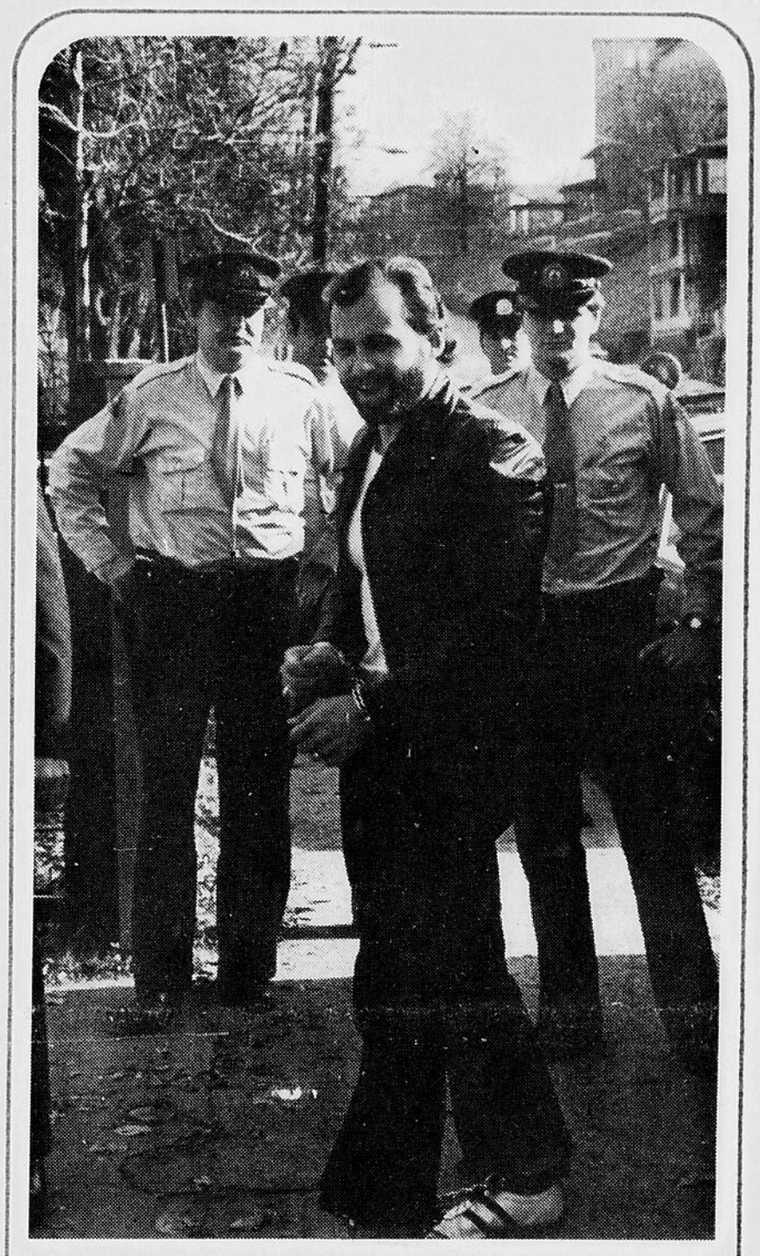

ONZE ANNEES DE PENITENCIER — Germain Brouillard a conservé le sourire, même s'il a écopé de onze ans de prison, hier matin, pour le vol qualifié de $75,000, et l'enlèvement du gérant Jean-Marc Gilbert, de la Banque Royale du Canada de Chicoutimi-Nord. Une dizaine de policiers de la Sûreté du Québec ont assuré la sécurité dans le Palais de justice, car Brouillard a souvent fait faux bord au cours des dernières années. (Photo: Léonard Arseneau)

ENTRETIEN — Le président Valéry Giscard d'Estaing de France s'entretient avec le premier ministre Lévesque du Québec, à droite, lors d'une rencontre au Palais de l'Elysée, hier matin. Le premier ministre Lévesque se trouve à Paris pour une visite officielle de trois jours.

(Téléphoto PC)

Trudeau taxe la France d'ignorance et naïveté

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a refusé hier de porter un jugement, pour le moment, sur la visite qu'effectue en France le premier ministre du Québec, M. René Lévesque.

M. Trudeau n'en a pas moins affirmé que la question du Québec dans la Confédération canadienne est abordée en France avec "beaucoup d'ignorance et de naïveté".

Le premier ministre canadien était invité, dans le cadre de sa conférence de presse hebdomadaire, à commenter la déclaration du président de la république française, M. Valéry Giscard d'Estaing, qui aurait appuyé hier le droit du Québec à s'autodéterminer.

"Il ne faut pas s'emballer par une déclaration très générale du successeur du général de Gaulle; c'est facile de faire des déclarations théoriques", a dit M. Trudeau.

"Si l'on énonce le principe de l'autodétermination des peuples tel que reconnu par l'ONU, faut-il alors l'appliquer à la Corse, à la Bretagne, à St-Pierre-et-Miquelon, à la Martinique, au Québec, ou aux Esquimaux et Indiens vivant en territoire québécois?" a demandé M. Trudeau.

Il a par ailleurs dit qu'il "trouve sympathique que la France se penche sur le problème de M. Lévesque, adoptant ainsi une attitude plus positive qu'il y a une dizaine d'années".

M. Trudeau a déclaré que le gouvernement canadien a déjà fait connaître sa position au ministre français des Affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud, pour que M. Lévesque "soit reçu avec tous les honneurs dus à son rang".

"Nous attendons d'avoir la totalité du portrait avant de porter un jugement", a-t-il ajouté, en indiquant que l'ambassadeur canadien à Paris, M. Gérard Pelletier, suit la situation de près.

Brouillard ira passer 11 ans au pénitencier

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le juge Jean Bienvenu, de la Cour supérieure, a qualifié de "hideuse" la vague de crimes qui consiste à prendre des otages lors de vols à main armée. Il a déploré que cette mode s'instaurait au Québec.

Il a fait cette déclaration au moment où il a condamné Germain Brouillard, un jeune homme âgé de 25 ans, de la rue Sainte-Thérèse, à Kénogami, à 11 années de pénitencier, pour avoir volé un montant de $75,000 et enlevé le gérant de la succursale bancaire Royale de Chicoutimi-Nord, M. Jean-Marc Gilbert.

A tout cela, étaient greffées une série d'accusations, notamment le port d'une cagoule, la possession d'arme à feu et un vol d'automobile.

Tous ces événements s'étaient passés le 2 août 1976.

Il faut dire que Brouillard était incarcéré depuis un an, n'ayant pu obtenir sa mise en liberté provisoire.

Le plaidoyer de culpabilité de Brouillard, hier matin, a été comme un coup de théâtre, au Palais de justice de Chicoutimi, d'autant plus que son procès devait s'ouvrir devant 12 jurés le 7 novembre, soit lundi prochain.

En rendant sa sentence, hier matin, le juge Bienvenu a précisé qu'aujourd'hui on ne se contentait plus de braquer des armes à feu mais que plutôt on se servait d'otages.

Le président du Tribunal a continué, signalant que le plaidoyer de culpabilité de Brouillard évitait un procès et surtout la commission possible de d'autres crimes, tels que le parjure de témoins et d'autres crimes échappatoires.

En terminant, le juge Bienvenu a fixé Brouillard dans les yeux et lui a demandé quelle serait sa réaction si son épouse et son enfant étaient un jour enlevés par des bandits. Brouillard n'a pas répondu.

Me Denis Vaillancourt, procureur de la Couronne, s'est mérité des félicitations du président du Tribunal pour son objectivité.

Il faut dire que le vol à main armée commis à la Banque Royale du Canada, le 2 août 1976, qui avait rapporté $75,000 à ses auteurs, est maintenant chose du passé en Cour criminelle.

Gaston Aubut à écopé de 7 ans de pénitencier, Daniel Truchon, un autre jeune homme, 9 ans de pénitencier, Ghislain Gaudet, ayant également été condamné à 11 années de pénitencier et aujourd'hui Germain Brouillard écope de la même sentence. Tous sont de Jonquière.

Un autre individu, Rémi Bouchard, de Jonquière, avait écopé de quatre mois pour le recel de $18,000, mais sa sentence est actuellement en appel, le ministère public la trouvant insuffisante.

METEO

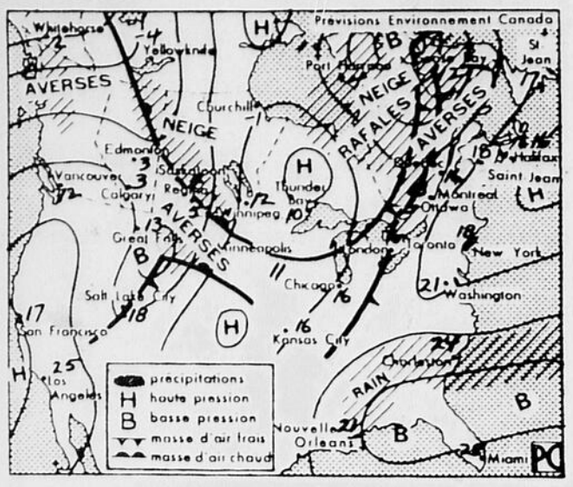

PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour vendredi avec un aperçu pour samedi.

Chibougamau, Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: nuageux avec averses en matinée et avec éclaircies en après-midi. Maximum, 13. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

Haute-Mauricie et Laurentides: nuageux avec averses. Maximum, 15. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

Outaouais et Montréal: nuageux avec averses. Maximum, 18. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

Québec, Trois-Rivières et Saguenay-Lac-Saint-Jean: nuageux avec averses. Maximum, 18. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

Canton de l'Est: nuageux avec averses. Maximum, 18. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

Baie-Comeau et Sept-Iles: nuageux avec averses. Maximum, 13. Aperçu pour samedi: dégagement et plus frais.

Rimouski et Gaspésie: nuageux avec averses. Maximum, 18. Aperçu pour samedi: nuageux avec éclaircies.

DANS LE MONDE

MONTREAL (PC) — Voici les températures enregistrées jeudi dans quelques villes:

Victoria	0	8
Yellowknife	-12	-8
Edmonton	-8	7
Calgary	-7	5
Regina	-6	8
Winnipeg	2	8
Toronto	13	19
Ottawa	12	18
Montréal	10	19
Québec	6	17
Fredericton	1	17
Charlottetown	5	15
Halifax	0	12
Saint-Jean, T.-N.	4	15
Chicago	16	22
Detroit	11	21
Boston	11	13
New York	13	17
Washington	18	19
Atlanta	15	19
Miami	24	29
Nouv.-Orléans	9	21
St. Louis	14	19
Denver	2	14
Los Angeles	14	26

MAREES

SEPT-ILES — La marée sera basse à 01h00 (.9cm) et haute à 07h05 (1m.8cm). Elle sera à nouveau basse à 13h00 (1m.0cm) et haute à 19h25 (2m.2cm).

PORT-ALFRED — La marée sera basse à 01h45 (1m.5cm) et haute à 08h10 (3m.7cm). Elle sera à nouveau basse à 14h05 (1m.9cm) et haute à 20h15 (4m.1cm).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 03h05 (1m.4cm) et haute à 08h15 (3m.3cm). Elle sera à nouveau basse à 15h25 (1m.6cm) et haute à 20h35 (3m.7cm).

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction
Denis TREMBLAY

Rédacteur en chef-éditorialiste
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles
Claude COTE

Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Chef de pupitre
Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes
Paul BERGERON

Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation
Jean BELAND

Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec.
Courrier de la deuxième classe (no 3213).

Lutte à la mairie (4)

Je reviens par esprit civique

— Gilles Tremblay

Voici la quatrième et dernière entrevue sur les candidats à la mairie chicoutimienne. Rappelons que le mêmes questions ont été posées à chacun des candidats.

par Laval Gagnon

1) Comment vous définiriez-vous, ou si vous preferez, quel genre d'homme êtes-vous?

Je suis un autodidacte. Je n'ai pas de longs diplômes, j'ai celui de "l'Université de la vie". Je suis ce qu'on appelle un "self made man".

A 47 ans, je crois avoir acquis une nouvelle philosophie de la vie, je vois les choses plus positivement. Je déplore l'extravagance de la vitesse de la vie où nous vivons.

J'aime la vie, j'aime le sport et je m'interesse un peu à tout.

2) Pourquoi la politique municipale?

Comme tout le monde le sait, j'ai déjà fait de la politique municipale. Pourquoi je reviens? Je dois avoir subi quelques piqûres d'abeilles. Beaucoup de gens m'ont fortement sollicité pour effectuer un retour.

De plus, en tant qu'homme d'affaires, accessible, disponible et humain, je reviens par esprit civique.

J'ai présidé plusieurs compagnies. Actuellement, elles sont en bonne marche et je sens le besoin d'un autre défi. Je vais là où ça va mal. A Chicoutimi, il est certain qu'il y a un défi à relever: mettre de l'ordre, au niveau des relations humaines, administratif, financier, etc.

Je ne reviens certainement pas en politique municipale pour les honneurs individuels. Occuper la mairie d'une ville n'est pas un travail toujours facile et il faut déployer beaucoup d'efforts. On donne notre liberté à nos concitoyens.

3) Quels sont les grands problèmes que les administrateurs municipaux ont à resoudre, autant à Chicoutimi qu'ailleurs au Québec?

L'inflation galopante des taxes represente le principal problème. Je vois mal le taux de taxe depasser démesurément le taux d'inflation.

L'habitation est toujours une priorité, chacun a besoin d'un toit adéquat.

Il y a également le service d'aqueduc. Le problème est urgent à Chicoutimi-Nord, alors qu'à Chicoutimi, on note des problèmes de pression.

Les bonnes relations avec les fonctionnaires sont très importantes. Il faut établir un climat de confiance, et non de méfiance, car il s'agit là d'une question d'efficacité. Il faut aussi entretenir de bonnes relations avec le syndicat.

Il faut également avoir un leadership valable, entretenir de bonnes relations avec les villes voisines.

Enfin, le service de police-incendie a besoin de locaux adéquats, tandis que le garage municipal est un vrai dépotoir.

4) Le principal obstacle qui empêche de les résoudre, ces problèmes?

Il est certain que la situation économique est contraignante. Il sera possible de continuer à resoudre les problèmes, mais il va falloir arrêter de se prendre pour d'autres. En autant que les citoyens veulent

L'inflation galopante des taxes represente un des principaux problèmes que les administrateurs municipaux ont à résoudre, selon M. Gilles Tremblay, candidat à la mairie de Chicoutimi.

des services, il faut les informer des coûts qu'ils entrainent.

Tout depend aussi du pouvoir de taxation que le gouvernement voudra bien nous donner. Il devra lui aussi fournir afin de couvrir les frais. L'Union des municipalités du Québec fait des representations justes sur cette question.

5) Toutes les municipalités du Québec voient leurs dépenses augmenter de façon alarmante, pendant que les citoyens exigent de plus en plus de services. Comment réduire l'augmentation trop rapide des dépenses, tout en assurant aux citoyens les services qu'ils demandent?

En fait, il faudrait faire un choix judicieux de nos projets, établir des priorités. Si on veut se prendre pour Montréal, nous aurons des problèmes.

Actuellement, la situation économique n'aide pas, le taux de chômage est élevé. Il faut donc, encore une fois, faire le choix de nos projets.

Je demanderai notamment, une fois au pouvoir, à la Société d'habitation qu'elle prenne à sa charge le 7½ pour cent du déficit d'opération des HLM actuellement assumé par la municipalité.

6) A Chicoutimi comme ailleurs, le citoyen se désintéresse de la chose municipale. Pourquoi?

Cela est surtout dû à une apathie generalisée qui resulte du mode de vie mouvementé que nous connaissons. Par exemple, dans près de 50 pour cent des cas, la femme est obligée de travailler en même temps que le père de famille, pour joindre les deux bouts. Ou encore, l'homme a souvent deux emplois.

Je pense aussi à l'homme d'affaires qui néglige ses representations, car trop préoccupé à faire de l'argent et boucler les deux bouts.

Il faut également penser que plusieurs personnes déplorent le fait que la politique est un milieu reconnu pour "salir" la personne, surtout la politique municipale.

7) Le gouvernement québécois parle de plus en plus de décentralisation. Que penser d'un gouvernement régional et quel rôle les municipalités et les élus pourraient être appelés à y jouer?

D'abord, soulignons que les municipalités ont pour maître le gouvernement provincial. Quand on parle de créer un gouvernement régional, on se réfère à une sorte de communauté urbaine ou d'organisme supra-municipal.

Nous devons cependant bien examiner s'il ne s'agit pas de pouvoirs déguisés que le gouvernement provincial donne aux municipalités dans les régions.

Il faudrait des pouvoirs décisionnels à cet organisme. De plus, où vont-ils aller chercher l'argent? Dans les goussets du même contribuable.

Je le répète. Ce sont des pouvoirs déguisés. Si ce n'était pas le cas, le gouvernement n'aurait pas donné le droit de veto aux deux maires (Chicoutimi et Jonquière) au Conseil métropolitain.

FAITS DIVERS

Autopsie pratiquée

Un étudiant se suicide au cyanure

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Les policiers de la Sûreté municipale de Chicoutimi ont découvert, hier matin, le corps d'un étudiant de l'Université du Québec, à Chicoutimi, âgé de 20 ans, de Saint-Félicien.

Selon toute probabilité, le jeune homme se serait empoisonné avec du cyanure de potassium.

Toutefois, une autopsie devrait être pratiquée au cours des prochaines heures pour déterminer la cause exacte de la mort, et sans doute que le Dr Richard Authier, médecin-légiste du Québec demandera des expertises au laboratoire scientifique de police de Montréal.

Selon les compagnons de chambre de la victime, ce dernier n'a pas voulu se coucher mercredi soir au moment où ses compagnons l'ont fait.

Hier matin, il était trouvé sans vie au moment où il venait de terminer son déjeuner, soit des céréales avec du lait.

L'agent Michel Rioux, du bureau des enquêtes criminelles, de la Sûreté municipale de Chicoutimi, mène l'enquête dans cette affaire.

Le corps de la victime a été conduit à la morgue Gravel & Fils de Chicoutimi.

Coup de feu

Le mystère le plus complet entoure un coup de feu qui a atteint, dans la nuit de mercredi à jeudi, un jeune homme âgé de 22 ans, de Métabetchouan, M. Léon Bilodeau, de la rue Saint-Jean, qui se trouvait à ce moment-là, au bar du restaurant Terrasso, situé à Saint-Jérôme.

Vers minuit trente, la nuit dernière, deux individus, dont l'un portait une cagoule et l'autre qui avait le gilet qui lui cachait la moitié du visage étaient armés d'une carabine de calibre 12.

Ils ont fait irruption dans le salon-bar du restaurant Terrasso, l'un des mieux tenus dans le secteur.

A ce moment-là, il y avait M. Bilodeau qui était assis au bar jasant avec la barmaid.

Dans le restaurant, qui est attenant au bar, il y avait une autre serveuse qui s'y trouvait.

La barmaid, prise de panique, se sauva à l'extérieur; quant à la deuxième serveuse celle qui se trouvait dans le restaurant, lorsqu'elle aperçut les deux voleurs, elle se réfugia chez le propriétaire, qui a son logement attenant au restaurant, l'avertissant de ce qui s'y passait.

Aucun coup de feu ne fut entendu mais lorsque le propriétaire revint dans son établissement, il trouva M. Léon Bilodeau, le seul client qui se trouvait là, couché par terre.

S'informant de son état, il précisa qu'il avait été atteint dans le dos par une arme.

Ce sont les seules paroles que le propriétaire a pu tirer puisque ce dernier fut conduit à l'hôpital où on détermina des hémorragies importantes.

Les hémorragies ont été tellement graves que M. Bilodeau n'avait plus que 10% du volume de son sang, lors de son arrivée à l'établissement hospitalier.

Cependant, il n'y eut aucun vol.

Cette affaire est remplie de mystère d'autant plus, qu'au cours de la journée d'hier, l'agent Jacques Ménard, du bureau des enquêtes criminelles et son collègue le détective Gilles Réhaume, de la Sûreté du Québec, à Alma, n'ont pu interroger la victime, qui avait été opérée d'urgence.

Que s'est-il passé dans le salon-bar? M. Bilodeau a été tiré dans le dos mais quelle est la raison? Voilà ce que les policiers ne peuvent déterminer pour le moment.

L'opération Cent a été déclenchée toute la nuit dans le secteur du Lac-Saint-Jean mais aucune arrestation n'a été effectuée et les policiers n'avaient aucune description des deux individus.

Il est fort probable que M. Bilodeau pourrait peut-être reconnaître l'un des cagoulards et même les deux.

Toutefois, l'agent Ménard écarte toute possibilité d'un règlement de compte puisque M. Bilodeau était reconnu comme un jeune homme sérieux et qui n'a aucun antécédent judiciaire.

Il était un client du restaurant Terrasso qui est le relai des voyageurs et des camionneurs, au Lac-Saint-Jean.

Liquidation des actifs

CHUT-FM a rendu l'âme

CHICOUTIMI — CHUT-FM, qui agonisait depuis près d'un mois, alors que disparu des ondes, est mort, hier soir, de sa belle mort, et l'assemblée générale a décidé par un vote de 24-18 de la liquidation des actifs de la station radiophonique dont les biens ont été saisis par les caisses populaires de Chicoutimi et Saint-François-Xavier qui avaient consenti un prêt de $225,000.

Dans un dédale de procédures dans lequel il était difficile de se comprendre, l'assemblée a été menée de main de maître par M. Louis Reid qui a dû accepter ou refuser en maintes occasions des propositions ou des résolutions.

Au préalable, M. Jean Lessard avait propose la liquidation des biens de CHUT-FM. Cette résolution a été assortie d'une décision du conseil d'administration de démissionner en bloc si la proposition Lessard était battue.

Me Bernard Lapointe, président du conseil d'administration de CHUT, a fait savoir que les avoirs de la station radiophonique moribonde étaient de $159,000, en valeur marchande, mais ces valeurs avaient été évaluées à $89,000. CHUT a de plus à payer $14,000 à des créanciers tandis que les comptes à recevoir sont de quelque $4,300.

LE QUOTIDIEN

TARIF D'ABONNEMENT
Par porteur au Saguenay-Lac-St-Jean
$1.10 par semaine
Prix dans les dépôts
$0.25 la copie

PAR LA POSTE
Sag.-Lac-St-Jean-Côte-Nord
6 mois $35.00 1 an $65.00
Autres régions au Canada
6 mois $45.00 1 an $80.00
Pays étrangers
6 mois $65.00 1 an $125.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire.

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec.

A Chicoutimi-Nord
dans le quartier No: 8

C'EST
P.-H. TREMBLAY X

VOUS VOULEZ GAGNER LE GROS LOT DE:
$50,000

Réclamez vos coupons de participation dans les magasins et boutiques de Place du Royaume. Plus vous déposez de billets, plus vous avez de chances.

Le tirage se fera dans le Mail le 30 décembre à 21h00.

place du royaume
Y'A PAS MIEUX!

Le CRD embarque dans la bataille

par Gilles Paradis

JONQUIERE — A son tour, le Conseil régional de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, CRD région 02, est embarqué dans la bataille de l'accréditation de l'hôpital de Chicoutimi à l'Université Laval, emboîtant le pas aux Sociétés nationales de Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Unité de Chicoutimi, de même qu'au conseil d'administration du Centre hospitalier de Jonquière.

Le CRD, dans un télégramme au Dr Yves Morin, doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval, prie notamment ce dernier de reconsidérer sa décision au sujet de la suspension de son affiliation avec l'hôpital de Chicoutimi.

Disant son accord avec les administrateurs de l'hôpital de Chicoutimi et avec le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, au sujet des conséquences de ne pas renouveler l'affiliation, le CRD précise qu'une décision négative de la part de l'Université Laval ne manquerait pas d'avoir des effets néfastes à l'égard de certaines superspécialités et pourrait compromettre également le recrutement de nouveaux médecins.

"Nous ne pouvons admettre, dans le contexte actuel, que d'infimes restrictions budgétaires puissent justifier une attitude rétrograde."

Le CRD, dans la continuation de son télégramme, exploite un point nouveau qui n'est pas sans susciter un immense intérêt quand il fait un parallèle avec le Centre de recherches d'Arvida et l'accréditation de l'hôpital de Chicoutimi.

"Nous avons obtenu tout récemment, d'une entreprise multinationale qu'elle reconsidère sa décision et conserve son centre de recherches dans notre région. Suite aux préoccupations légitimes de la collectivité régionale, cette multinationale a réalisé, fort intelligemment, qu'elle ne pouvait se soustraire à son devoir social et à son sens d'équité envers notre région. Peut-on espérer autant d'une institution de haut-savoir comme l'Université Laval, qui est pourtant dirigée avec une rare compétence par des Québécois d'expression française? Nous préférons opter pour l'affirmative.

Une copie du télégramme signée par M. Paul Tremblay, président du CRD et M. Thomas-Eugène Simard, directeur général est envoyée également à l'intention de M. Jean-Marie Paquet, recteur de l'Université Laval; le Dr Denis Lazure, ministre des Affaires sociales; M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Education; M. Marc-André Bédard, ministre de la Justice; le Dr Aurélien Tremblay, président du Conseil d'administration de l'hôpital de Chicoutimi; et M. Maurice Cardinal, directeur général.

Accusé de réception

Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard a fait parvenir, hier, à M. Lucien Coudé, président de la Société nationale des Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean et à M. François Rondeau, président de la SNQ, unité de Chicoutimi, un accusé de réception à la suite de leur télégramme demandant à l'Université Laval de reconsidérer leur décision au sujet de l'accréditation de l'hôpital de Chicoutimi.

Le député-ministre de Chicoutimi se dit conscient des conséquences néfastes de la décision des autorités de l'Université Laval de suspendre l'accréditation de l'hôpital de Chicoutimi. "Travailler solidairement avec les autorités de l'hôpital de Chicoutimi afin d'amener la Faculté de médecine de l'Université Laval à réévaluer sa décision", conclut Me Bédard.

Réactions à la cause de l'hôpital

CHICOUTIMI — Le ministre des Affaires sociales du Québec et le ministre de l'Education, MM. Denis Lazure et Jacques-Yvan Morin, se sont montrés très sensibles aux revendications des autorités de l'hôpital de Chicoutimi et de la population régionale concernant l'affiliation universitaire de l'hôpital de Chicoutimi.

Après plusieurs rencontres avec MM. Lazure et Morin, le ministre de la Justice de Chicoutimi a déclaré, hier soir, que la réaction du ministre Denis Lazure avait été des plus encourageantes alors qu'il a déclaré, que "dans le but de favoriser une répartition équitable des effectifs médicaux, il jugeait important que les jeunes médecins puissent faire leur stage à l'extérieur des grands centres urbains."

Les deux ministres ont assuré M. Marc-André Bédard de leur appui et de leur collaboration active, dans ce dossier.

Par ailleurs, le ministre de la Justice a fait part au Dr Yves Morin, doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval, par l'entremise d'un membre de son Cabinet, de ses inquiétudes quant aux conséquences néfastes que le maintien de leur décision aurait sur le recrutement des médecins et l'avenir des spécialités de notre hôpital régional.

M. Marc-André Bédard a dit espérer que l'Université Laval et plus particulièrement de la Faculté de médecine, continue à assurer sa responsabilité sociale vis-à-vis la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le député-ministre de Chicoutimi a invité tous les organismes et les citoyens de la région à appuyer le gouvernement et les autorités de l'hôpital de Chicoutimi puisque la décision relève du Conseil de la Faculté de médecine de l'Université Laval.

Il a invité les personnes impliquées à faire parvenir des télégrammes au doyen de l'Université Laval, tout en prenant soin de faire tenir des copies de ces télégrammes au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure et au ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin.

Protestations de Aurélien Tremblay

CHICOUTIMI — Le président du conseil d'administration de l'hôpital de Chicoutimi, M. Aurélien Tremblay, a eu une réunion vive, hier, à la suite de la demande du Syndicat des employés de l'hôpital de Chicoutimi de demander la mise en tutelle de l'administration.

Aux média électroniques, il a vivement fait savoir que le conseil d'administration de l'hôpital de Chicoutimi n'avait pas de leçon à recevoir des dirigeants du syndicat.

Au Quotidien, cependant, ses propos ont été beaucoup plus modérés.

"C'est leur droit comme c'est celui de tous les citoyens de faire de telles demandes. Qu'ils appuient cependant leurs demandes par une documentation appropriée."

"Quant aux arrêts de travail à l'hôpital de Chicoutimi, il s'est dit surpris de certains gestes posés, notamment aux postes opératoires, alors que l'on a débrayé deux heures. "Quand un patient a subi toute une préparation pré-opératoire et qu'on le fait attendre deux heures afin de le reconduire à la salle d'opération parce que les brancardiers suivent les recommandations du syndicat, il y a lieu de se poser la question à savoir si les gestes qu'ils posent sont pour le mieux-être des patients."

La guerre des chiffres

Voulant répondre aux accusations du candidat Gilles Tremblay, qui soutient depuis le début de sa campagne, que la première année de regroupement (1976) s'est soldée par un déficit très important, le maire Henri Girard a rendu publique hier une déclaration assermentée du trésorier de la ville qui atteste "que les états financiers de l'année 1976 préparés et compilés le 3 novembre 1977, par le Service des finances de la ville de Chicoutimi indique un déficit de $192,994.07".

"Ces états financiers, continue la déclaration, feront l'objet d'une audition par la firme de comptables Gauthier, Tremblay, Legault, Boivin, Dallaire, Turcotte et Ass."

Quelles que soient les raisons qui ont poussé le maire Girard à divulguer le résultat de la première année d'opération de la nouvelle ville, l'annonce du déficit de 1976 permettra d'éclairer les électeurs deux jours avant le scrutin.

Afin d'accentuer cet éclairage, lui donner du "relief", il est nécessaire, pour une plus grande objectivité, de comparer les performances financières d'autres municipalités à l'issue de leur première année de regroupement.

Ainsi, à Chicoutimi, les dépenses augmentaient de 49 pour cent la première année du regroupement, 35 pour cent pour l'année précédente, et 18 pour cent en moyenne pour les trois années antérieures. Déficit de $192,994.07.

A Jonquière, les dépenses s'accroissaient de 42 pour cent la première année du regroupement (1975), 29 pour cent la suivante, et une moyenne de 17 pour cent pour les trois années qui précédèrent la fusion. Déficit la première année; environ $900,000 tandis que la deuxième (1976) se soldait par un écart défavorable d'environ $400,000.

A Charlesbourg, les dépenses augmentaient de 38 pour cent l'année précédant le regroupement, de 30 pour cent la première année de la fusion (1976). Aussi, les dépenses augmentèrent en moyenne de 24 pour cent annuellement, pour les trois années qui précédèrent la fusion. Déficit (?).

Pour la dernière fois de la campagne, les quatre candidats à la mairie de Chicoutimi étaient rassemblés, mercredi, au Cercle de presse du Saguenay. En dépit des inévitables adversités l'atmosphère prêtait à la bonne humeur...

LAVAL GAGNON

Après coup, les chiffres démontrent que la hausse des dépenses reprend le rythme des municipalités qui n'ont pas eu à traverser de regroupement. Quant à la taxation et au déficit, à l'électeur de juger...

Frais

Par ailleurs, le maire Girard a produit, toujours hier, un document issu du bureau du trésorier-adjoint, document qui fait état des dépenses en frais de représentation des élus et en réceptions tenues à l'hôtel de ville, de 1974 à septembre 1977.

1974: $44,345.52. 1975: $86,036.11. 1976: $73,007.95. Septembre 1977: $56,635,94.

Quoi qu'il en soit, des études ont démontré qu'une administration municipale regroupée devait faire face à une hausse spectaculaire de ses dépenses pendant les trois, quatre ou cinq premières années.

Conférence de presse

Hier, le candidat à l'échevinage au quartier numéro 5, M. Réjean Gaudin tenait une conférence de presse pour divulguer son programme électoral.

M. Gaudin, qui mise sur son expérience de six années comme journaliste affecté aux affaires municipales, utilise trois principaux thèmes: l'information (une politique d'information à l'hôtel de ville et abolition du huis clos), les finances (relevé mensuel des dépenses et rapport budgétaire mensuel), et les loisirs (décentralisation du pouvoir décisionnel).

Électoralitudes

Les Chicoutimiens peuvent s'attendre à une véritable marée de propagande, aujourd'hui et demain, sur les ondes de la radio et de la télévision.

Chacun des candidats, même les moins fortunés, a concentré ses ultimes efforts dans cette direction, afin de rejoindre le plus grand nombre d'électeurs éventuels. Il semble que les indécis sont nombreux.

Québec annonce les crédits affectés à la stimulation de l'économie

par Claude Fortin

CHICOUTIMI — Le Saguenay-Lac-Saint-Jean profitera du programme de stimulation de l'économie que vient de mettre d'avant le gouvernement québécois. On connait les affectations d'une somme totale d'un peu plus de $1.2 million. Il appert qu'il reste encore de bons montants d'argent à y ajouter.

Le gouvernement du Québec vient tout juste de faire connaître les détails de ce plan.

La région bénéficiera de crédits dans les domaines des travaux publics, des terres et forêts, du tourisme, des affaires sociales, de même qu'aux secteurs hydraulique et minier et au chapitre des équipements municipaux.

Le programme provincial comprend deux phases, devant être réalisées entre cette année et le 31 mars 1979. On prévoit y affecter des crédits pour un total de $144 millions.

Quelques-uns des crédits déjà annoncés pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean ne s'appliquent qu'à la première phase, qui prend fin le 31 mars 1978. On ne prévoit dépenser qu'environ 25 p.c. du total des crédits provinciaux au cours de cette période.

Dans certains autres domaines, on ne connait pas encore les montants dont profitera la région. C'est notamment le cas au secteur de la sylviculture, terres et forêts, où on sait cependant que le Saguenay-Lac-Saint-Jean comptera au nombre des trois régions les plus favorisées.

On n'a pas non plus précise la politique financière régionale du programme au chapitre des travaux publics.

On a prévu $900,000 aux affaires sociales, ce qui représente environ 6 p.c. du total québécois. Celui-ci s'élève à $15 millions.

Le Conseil régional de la santé et des services sociaux décidera de l'affectation de la somme accordée, avec la collaboration d'organismes du milieu. On accordera la priorité aux centres d'hébergement pour personnes âgées, de même qu'aux centres de readaptation pour les handicapés physiques et mentaux.

Par ailleurs d'ici la fin du mois de mars 1978, le Saguenay-Lac-Saint-Jean profitera de crédits de l'ordre de $250,000, dans le domaine du tourisme. On affectera ceux-ci à la poursuite du programme de consolidation de certaines maisons de Val-Jalbert, à la continuation des travaux de nettoyage au parc Kenogami, de même qu'à des modifications majeures au camp du poste Nicabeau, dans la réserve Chibougamau, qu'utilisent des groupes de jeunes de la région.

La somme consentie à la région représente encore là environ 6 p.c. du total québécois.

Dans le domaine culturel, le moulin historique de La Doré profitera d'une somme de $50,000. Le Musée du Saguenay aura droit à un montant de $83,000 pour la réalisation de travaux de reaménagment intérieur. On affectera également une somme de $30,000 à la modernisation de l'édifice de la Bibliothèque centrale de prêts, à Alma.

Au secteur hydraulique, le comté Lac-Saint-Jean aura droit à des travaux de reconstruction du barrage Demaux, sur la rivière Cyriac, dans le parc des Laurentides. On ne connait pas le montant prévu à cette fin.

Toujours dans le cadre de son programme de stimulation de l'économie, le gouvernement du Québec a prévu un budget d'une trentaine de millions de dollars pour l'amélioration des équipements municipaux.

La région pourra retirer sa part de ce programme, mais les municipalités qui désirent s'en prévaloir devront faire elles-mêmes les démarches, avant le mois de mars 1978. Ce dernier plan peut s'appliquer à des projets d'investissement à long terme, de même qu'à des projets mineurs.

Le ministre Marc-Andre Bedard s'est dit satisfait des crédits annonces jusqu'ici pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenant compte du fait que le plan d'investissement régional qui vient d'être publie est encore très partiel, et que des sommes nouvelles viendront s'ajouter un peu plus tard.

Trois associations demandent de protéger l'ouananiche

SAINT-FELICIEN — Trois groupes québécois, très avantageusement connus, viennent de faire savoir leur appui au gouvernement dans sa démarche pour amener la compagnie Donohue à modifier ses plans initiaux en regard de la protection de la ouananiche dans la rivière Chamouchouane. Il s'agit de l'Association des biologistes du Québec, de la Fédération québécoises de la faune et d'un groupe de scientifiques de l'INRS-Eau.

Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, on s'en souvient, avait demandé à Donohue de détourner ses déchets de production vers la rivière Mistassini, en construisant un canal. Le ministre voulait ainsi éviter que les déchets ne soient déverses dans la Chamouchouane, et ne détruisent ainsi le plus important milieu de reproduction d'ouananiche au Lac-Saint-Jean.

Il y a quelques semaines, M. Léger laissait entendre que si Donohue refusait de se plier de bonne grâce à sa demande, il verrait à l'amener à s'y conformer par des moyens plus coercitifs.

Dans un communiqué commun publié sur le sujet, les groupes rappellent que les différentes études d'impact écologique effectuées sur le projet félicinois n'ont pas réussi à dissiper l'appréhension d'un risque important, au chapitre de l'équilibre écologique du Lac-Saint-Jean, à la source duquel se trouveraient les rejets de déchets actuellement prévus dans la rivière Chamouchouane.

Projet Jeunesse-Canada qui nuit aux loisirs

LAROUCHE — Le Comité des loisirs de Larouche estime que le projet Jeunesse-Canada au travail dont profite cette municipalité depuis six mois n'a eu pour effet, jusqu'ici, que de provoquer la dégénérescence des loisirs, dans cette municipalité. Il demande en conséquence l'abandon du projet.

Le groupe a présenté récemment une requête en ce sens au conseil. Le président du Comité des loisirs, M. Raynald Bergeron, a laissé entendre au Quotidien que son groupe avait été mal reçu et que les représentants de la population avaient rapidement projeté la demande.

Le projet Jeunesse-Canada au travail en question avait pour objectif d'améliorer la situation et la qualité des loisirs à Larouche.

Dans la missive qu'il a présentée au conseil, le Comité des loisirs affirme que les responsables du projet n'ont pas fonctionné en collaboration avec lui, comme ils devaient le faire, et que leur travail a nui au bénévolat, en ce sens que presque tous les sous-comités ont démissionné, dit-on.

On ajoute que ces événements ont aussi eu des répercussions sur la ligue de dards de l'endroit, qui ne fonctionne plus.

M. Bergeron a par ailleurs dénoncé la nomination, par le conseil, de M. Nicol Fortin, à titre de coordonnateur des loisirs de Larouche. Le comité, a-t-il dit, possède une charte qui prévoit que c'est la population qui doit élire le président. L'initiative de la municipalité d'en nommer un d'office serait donc, d'après lui, absolument illégale.

M. Bergeron s'est aussi plaint du fait que M. Fortin ait empêché le comité de récupérer sa charte et que l'ex-coordonnatrice du projet Jeunesse-Canada au travail en question, Mme Lucette Pelletier, n'ait produit qu'un seul rapport mensuel de ses activités, au Comité des loisirs, au cours des six premiers mois de son existence.

Il n'a pas été possible de joindre le maire Léo Labrecque en vue d'obtenir la version de la municipalité sur cette affaire.

Les gens du Comité des loisirs se préparent à assister à l'assemblée du conseil municipal, lundi soir. Ils comptent tenter à nouveau de faire valoir leur point de vue.

A Jonquière

Une campagne d'achats chez nous

JONQUIERE — Lundi, le commissariat industriel JAK doit mettre en branle une campagne de publicité visant à inciter les Jonquiérois à acheter chez eux. "Y avez-vous pensé?" sera le leitmotiv de la campagne.

La publicité conçue en ce sens affirme que l'achat chez eux, par les gens de Jonquière, pourrait permettre de créer jusqu'à 500 emplois supplémentaires dans la municipalité.

On y souligne également que le secteur commercial est le second employeur à Jonquière et qu'en achetant chez eux, les gens peuvent participer à l'essor économique de leur ville.

La réussite de cette campagne, a-t-on indiqué, pourrait permettre de porter le volume d'affaires total du commerce jonquiérois à $100 millions.

La campagne durera sept semaines, et sera sous la responsabilité du commissariat industriel.

Pour diffuser la publicité, on utilisera la radio, la télévision, le journal et les affiches.

henri girard
travaille...
c'est bien connu!
avec votre appui le
6 novembre, ça continuera

henri girard

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Les transporteurs négligent l'Est du Québec

Plutôt intéressante cette annonce faite mercredi par le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, concernant l'amélioration des services de transport de voyageurs par chemin de fer, entre les villes de Québec et Montréal, et ailleurs au pays.

Le projet de $90 millions consiste à faire l'achat de 22 locomotives et de 50 wagons de l'entreprise montréalaise Bombardier-MLW. On sait que cette société contrôlée par des intérêts canadiens-français, fabrique déjà, dans son usine de La Pocatière, les luxueuses rames du métro de Montréal.

Un autre aspect remarquable de l'entreprise est que l'aluminium employé par Bombardier pour construire les locomotives et les wagons proviendra de l'Alcan. D'ailleurs, il faut rappeler que les chercheurs de l'Alcan sont étroitement associés, depuis le début, au développement de ces futurs trains utilisés par Via Rail et qui arborent le sigle LRC (pour "légers, rapides et confortables").

Via Rail, comme on le sait, est une société canadienne fondée récemment, et formée de l'entreprise publique Canadien National et de la compagnie privée Canadien Pacifique, pour offrir de meilleurs services de transport ferroviaire aux voyageurs.

Les nouveaux trains LRC seront notamment équipés de voitures inclinables et ils pourront rouler jusqu'à 125 milles à l'heure sur les voies existantes. Quand ils seront mis en service, en 1980, entre Québec et Montréal, on doit s'attendre à ce que la clientèle de Via Rail augmente considérablement sur ce parcours. Sans doute que le voyage par train LRC entre les deux villes sera court et agréable.

Cependant, M. Otto Lang et ses fonctionnaires du gouvernement central devraient savoir en premier lieu, que la ville de Québec a un besoin bien plus pressant d'une gare adaptée à ses besoins que de matériel roulant. Pour le moment du moins, la voie ferrée entre Québec-Montréal sur la rive sud est fort convenable et les wagons pour passagers, utilisés sur ce réseau assez rapide, sont aussi très modernes.

Le hic principal, c'est la minuscule et décevante gare du CN à Ste-Foy. Cet édifice, qui n'a certainement pas été conçu pour un centre urbain ayant une population importante comme Québec, a incidemment remplacé l'historique Gare du Palais. Désaffectée par le CN depuis environ 1 an, la vieille gare centrale, monument d'une autre époque, est aujourd'hui transformée en marché public.

En plus d'être trop petite, la gare de Ste-Foy est difficilement accessible à partir du centre-ville de Québec, et demeure dépourvue de certains services essentiels, tel celui de la restauration. Bref, le voyageur étranger qui a vu la grande et pratique gare Bonaventure au coeur de Montréal, a l'impression de se retrouver dans un petit village inconnu, quand il descend à la gare de Ste-Foy. Même la vieille gare de Windsor, à Montréal, toujours exploitée par le Canadien Pacifique, et qui a un brin de ressemblance avec la défunte Gare du Palais, reste plus adéquate que la cabane du CN à Ste-Foy.

Hélas, il y a pire encore pour les habitués du transport ferroviaire entre Québec et Montréal. Il s'agit du circuit démodé de la compagnie Canadien Pacifique, sur la rive nord. Le CP n'offre pas de services valables sur cette ligne. Ses voies ferrées paraissent lourdement endommagées. Les voitures utilisées par la société privée sont très abîmées. En fait, ce service de transport en commun se révèle en si mauvais état qu'il faut se demander comment des voyageurs le moindrement exigeants le considèrent encore acceptable. De plus, la gare Saint-Sacrement du CP, à Québec, est de construction récente, à l'instar de celle du CN, à Ste-Foy. Mais les services publics de base y sont aussi inexistants. Somme toute, le mieux qui puisse arriver est que le Canadien Pacifique abandonne son épouvantable service entre les deux plus grandes villes de la province.

Depuis toujours, en fait, les entreprises de transport en commun négligent les populations de l'Est du Québec: par exemple, le terminus d'autobus du boulevard Charest, à Québec, n'a pas été rénové depuis plusieurs années; le terminus principal de la région, celui de la rue Morin, est également dans un piètre état; c'est une honte pour une compagnie de la taille de Voyageur (filiale de Canada Steamship Lines, laquelle fait partie de Power Corporation), d'accueillir ses clients du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans des autobus détériorés au point où ils ressemblent davantage à des véhicules mobilisés pour le transport du bétail. Ainsi, les baies vitrées de certains autobus Voyageur sont tellement crasseuses, qu'elles n'ont certainement pas été lavées depuis leur sortie de l'usine, il y a plusieurs années...

Le projet de CSL-Voyageur, de relocaliser le terminus qui tombe en ruines à Chicoutimi, n'est pas un luxe, mais une nécessité, et ce, depuis des années!

Gabriel Berberi

PAROLE AUX LECTEURS

Réfléchir avant de parler

Au cours d'un récent déplacement en autobus, hors de la ville, un compagnon de route, engagea la conversation. Après les présentations d'usage, il nous indique, un moment donné, un beau champ de verdure tout près de la route: "Regardez", dit-il, "ce beau champ de foin". Nous avions bien vu ce lot de verdure, mais de là à conclure à distance que c'était du foin...

Nous avons bavardé, chemin faisant jusqu'au point de relais. Arrivés pour le dîner en commun, notre compagnon, genre plutôt hâbleur, voulut étaler ses connaissances en agriculture. Il demande alors à l'un des hôtes déjà attablés:

"Combien de temps faudra-t-il pour la récolte du foin?" Un moment silencieux, l'interpellé répond: "Environ 4 à 5 semaines, tout dépend de la température que nous aurons à l'automne. C'est du blé qu'il y a là, non du foin", a-t-il conclu. Visiblement mal à l'aise, notre compagnon fit dévier la conversation assez habilement.

L'autobus continuant sa course, notre compagnon reconnu candidement s'être trompé, car dit-il: "j'ai quitté la terre depuis près de 40 ans et je n'ai pas mes lunettes aujourd'hui". "Grand enfant", me dis-je, "il eût fallu un peu de réflexion pour éviter l'embarras!" Passons!

Tout comme ce compagnon de route d'un jour, il arrive fréquemment que des gens bien intentionnés se méprennent sur les causes véritables de certains phénomènes observés. En admettre volontiers l'erreur d'appréciation en certains cas, est un indice de maturité intellectuelle chez l'adulte. Evidemment, il y a des exceptions.

Retenons en conclusion, la relation de cause à effet, importance capitale lorsqu'on étudie les divers phénomènes de la vie végétative et animale.

Claude Morin,
Case 248,
Succ. Postale
de Rosemont,
Montréal, Qué.

Le 27 octobre 1977.

Quand les lions sont lâchés

J'entendais dimanche, le 23 octobre 1977, monsieur Ghislain Dufour, vice-président du Conseil du patronat du Québec, venir faire part aux telespectateurs des résultats d'un sondage commandé par l'organisme ci-haut mentionné et qui indiquait que 54% des personnes interrogées croyaient que les syndicats "menaient" la province, 27% croyaient que les rênes de l'Etat étaient bien entre les mains du gouvernement élu alors que seulement 19% partageaient l'avis que les compagnies et le patronat en général étaient le pouvoir. Il va sans dire que monsieur Dufour était fier: enfin, la population comprenait le bon sens, entendre ici "leur" bon sens. Il ne s'agit nullement ici de discuter ce sondage: ne l'ayant pas en main, il est difficile de s'étendre longtemps sur le sondage lui-même.

Cependant, ce qu'il est intéressant de regarder de près, c'est toute la philosophie qui sous-tend une telle démarche de la part du Conseil du patronat du Québec et de toutes ses officines. Depuis que le gouvernement de monsieur René Lévesque est au pouvoir au Québec, tous ces bonzes du libéralisme économique "at large" font des pirouettes intellectuelles incroyables pour faire la preuve que les libertés économiques, voire même personnelles sont en danger et que le fachisme s'est installé en nos murs. Astucieux, ils le font sans violence, à la douce, par le biais de sondages, de mémoires, de dénonciations et que sais-je encore. Il est excellent qu'un gouvernement se sente surveillé par des "chiens de garde". Il est même souhaitable que, de temps en temps, ce même gouvernement se fasse "mordre" et de la belle manière. Cependant, tout est dans la manière et tout est aussi dans le but qu'on poursuit...

Mais de quoi Pierre Desmarais no 2 et tous ses semblables ont-ils peur? La réponse est trop manifeste pour ne pas sauter aux yeux. Depuis toujours, ou presque, l'élite argentée du Québec a dicté ses quatre volontés aux gouvernements qui se sont succédés à l'Assemblée nationale. Le plus souvent, aux dépens du simple citoyen. La puissance de l'argent (du leur) et du chantage souvent infect qui était son compagnon le plus sûr sont toujours sortis vainqueurs. La pluie et le beau temps, en terre Québec, c'étaient leur affaire. Puis, tout à coup, surgit des entrailles nationalistes un gouvernement avec qui ce genre de manoeuvres est plus difficile.

La terre glisse un peu chaque jour sous leurs pieds, ces messieurs du patronat et de la haute oligarchie (parce qu'il en existe une haute et une basse) financière. Oui, malgré le fait que ce gouvernement affirme qu'ils sont nécessaires à notre société, ces capitaux devront désormais se discipliner, s'orienter vers une plus grande conscience sociale, s'adapter à des règles modifiées de cet immense jeu de monopoly. Il n'en faut pas plus pour semer la quasi-panique, habilement camouflée, au sein de la confrérie des "gens d'argent". Alors discrètement, ils tirent des plans et partent en campagne. Tout est bon pour sauver (ou essayer) le paternalisme ancestral qu'ils pratiquaient envers les travailleurs québécois. Sans lui et avec un libéralisme balisé, ils sont mal à l'aise (au moins...). Lorsque l'on est habitué au trône, on accepte mal les bancs de bois réservés aux courtisans et aux courtisanes. La couronne laisse des traces profondes. Pourtant, le gouvernement des Québécois n'a brisé les reins d'aucun de ces "seigneurs des temps modernes". Au contraire. Tout ce qu'il veut, c'est simplement que ces bailleurs de fonds, indispensables encore une fois dans notre société, soient pleinement conscients que nous ne sommes plus au début de la révolution industrielle et qu'ils doivent se convaincre, qu'en démocratie, c'est le peuple, par la voix de son gouvernement, qui est souverain et non les célèbres et tristes "lobby-in" qui les payaient tant avant le 15 novembre 1976.

Comme disait l'autre, c'est pas sorcier...

Messieurs Desmarais et Dufour vont devoir coopérer avec les Québécois. Ils prouveront ainsi leur professionnalisme et leur désir profond de voir la nation grandir dans l'harmonie et non se détruire dans la zizanie qu'ils auraient créée.

Ghislain Bouchard,
625, Sacré-Coeur,
St-Félicien.
Le 27 octobre 1977.

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Le journal se réserve toutefois le droit du choix des lettres à publier une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.

AU FIL DE LA PENSÉE

Comment l'Eglise diocésaine perçoit les prochaines élections municipales

"Il est urgent de reconstituer à l'échelle de la rue, du quartier et du grand ensemble, le tissu social où l'homme puisse épanouir les besoins de sa personnalité", déclarait récemment le pape Paul VI. Et il encourageait ainsi les chrétiens à participer aux élections municipales: "Construire aujourd'hui la ville, lieu d'existence des hommes et de leurs communautés élargies, créer de nouveaux modes de proximité et de relations, percevoir une application originale de la justice sociale, prendre en charge cet avenir collectif qui s'annonce difficile, c'est une tâche à laquelle des chrétiens doivent participer."

S'inspirant des directives papales, l'Office de la pastorale du diocèse de Chicoutimi vient de publier un feuillet sur les candidats et les élections municipales. Nos lecteurs puiseront sûrement des éléments à réflexion.

Défis actuels

- Administrer les biens publics de façon saine en tenant compte des coûts sociaux des services et en révisant le système de taxation.
- Faire participer la population aux décisions à prendre et l'informer des résultats obtenus.
- S'attaquer aux problèmes majeurs du logement et du transport en commun.
- Rendre accessibles à toute la population, les centres de loisirs et les espaces verts.
- Respecter le patrimoine culturel de la municipalité.
- Protéger l'environnement par une lutte à la pollution.
- Assurer un zonage rationnel et humain du territoire et prévenir la spéculation.
- Fournir des services de qualité.

L'administrateur responsable

- Possède la compétence exigée par la fonction et le sens des responsabilités.
- Tient compte de l'ensemble de la population.
- Prévoit, dans un programme cohérent, les mesures à prendre pour combler les besoins essentiels des citoyens.
- Recherche des solution avec les gens par l'étude et la consultation.
- Se tient en contact avec les gens.
- Transmet des informations justes.
- Se préoccupe de l'aspect humain de la vie municipale.
- Demeure très attentif aux démunis.
- Développe chez ses concitoyens le sens de l'appartenance, de la fierté et du civisme.

Le citoyen responsable

- S'intéresse aux élections municipales.
- Participe au choix des candidats.
- Prend part aux travaux qui rendent les gens plus conscients des besoins des démunis.
- Est conscient de donner, par son vote pour un candidat, un pouvoir sur le bien commun.
- Sait stimuler et critiquer les responsables municipaux.
- Fait passer le bien de la population avant des intérêts particuliers.
- Recherche une paix et une justice sociales.
- Vote pour les candidats capables de relever les défis actuels d'une administration municipale.

Paroles de Vie

- "N'aimons ni de mots, ni de langue, mais en actes, véritablement."
Lettre de saint Jean
- "Heureux les assoiffés et les affamés de justice, car ils seront rassassiés. Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu."
Evangile de saint Matthieu
- "Quinconque écoute ces paroles et les met en pratique, peut se comparer à un homme avisé qui a bâti sa maison sur le roc."
Evangile de saint Matthieu
- "J'insiste pour que l'on fasse des prières pour tous ceux qui ont des responsabilités."
Lettre de saint Paul

Les élections par acclamation

- Nous pouvons être en présence de candidats très compétents.
- C'est peut-être la preuve que la population est indifférente aux élections actuelles.
- C'est peut-être un signe que des citoyens n'osent pas assumer leurs responsabilités.
- Il y a la possibilité d'un clan organisé qui ne se renouvelle pas.

La ville enlève les blocs de pierre

CHICOUTIMI-NORD — "Vox populi vox Dei". En campagne électo ale, la foi transporte les montagnes. Mais c'est une grue mécanique qui a transporté les immenses pierres qui bordaient les devantures des maisons de MM. Réal Brassard, Jean-Marie Tremblay et Louis-Philippe Bergeron, du boulevard Tadoussac, à Chicoutimi-Nord.

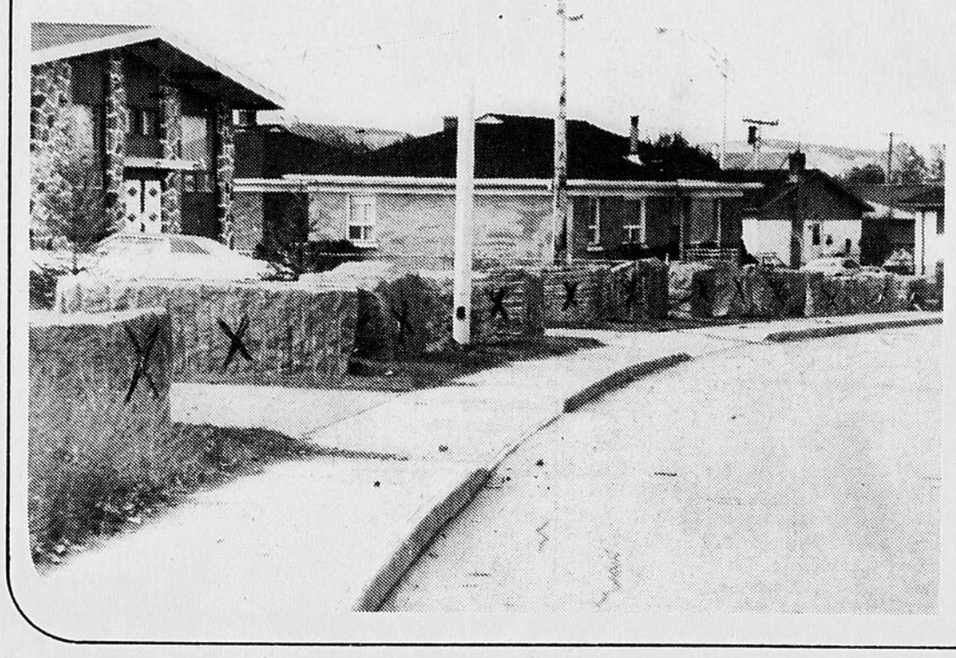

Depuis hier matin, il n'y a plus de ces épitaphes que le candidat à la mairie, Gilles Tremblay a carricaturées dans une annonce publicitaire qui passait régulièrement à la télévision.

Les femmes s'en sont mêlées, si bien que Mme Jean-Marie Tremblay avec l'aide de Mme Réal Brassard ont fait signer une pétition, pétition qui a échoué sur le bureau du gérant municipal Benoît Simard.

Cette pétition réclamait la disparition immédiate de ces blocs de pierre qui devraient les protéger contre les automobilistes qui venaient choir sur le terrain. On se rappellera qu'au cours des deux dernières années, neuf accidents avaient eu lieu à cet endroit, et à plusieurs reprises, la maison de M. Bergeron avait été brisée.

Mme Brassard ne cachait pas hier au Quotidien que son mari était loin d'être en faveur de la pétition et que M. Louis-Philippe Bergeron avait fait preuve de gentilhommerie lorsqu'il avait accepté à contre-coeur que la grue mécanique engagé par la ville de Chicoutimi enlève ces pierres, hier matin.

"Tout ce que je souhaite, a dit Mme Brassard, c'est qu'il ne nous arrive pas une automobile dans la maison cette nuit." Il en aura coûté $2,600, selon le gérant municipal Benoît Simard pour placer ces pierres, il y a environ un mois.

Le maire d'Alma ne sera pas à plein temps, mais il sera payé plus cher

ALMA — Le maire d'Alma, M. Gabriel Fortin, ne présentera pas son règlement établissant la mairie à temps plein. Il laisse tomber son projet, au moins jusqu'à la fin de son mandat actuel. Cependant, son "salaire" de maire sera révisé à la hausse dès la prochaine assemblée publique du conseil.

Profitant de son passage au déjeuner du Cercle des affaires, M. Fortin a surpris son auditoire en annonçant sa décision d'abandonner son projet. Plusieurs membres du CAA étaient venus discuter de ce projet, mais le maire a expliqué qu'à la suite de consultations menées par lui et les conseillers dans le milieu depuis plusieurs jours, il avait acquis la certitude que la population n'était pas d'accord avec le projet, "que le projet n'était pas mûr dans sa forme actuelle".

Ayant réfléchi avec ses interlocuteurs des dispositions contenues dans le règlement de mairie à temps plein, M. Fortin en est arrivé lui-même à la conclusion que certains candidate valables pourraient être écartés de la mairie, et qu'il s'agissait là d'une objection de taille. Mais il continue tout de même de croire que le principe d'un maire à temps plein est valable.

A ceux qui disent que le conseil était divisé sur cette affaire, il affirme que c'est faux. "La discussion a été très franche, très libre, et elle aura permis aux membres du conseil de discuter en profondeur de leur rôle." Car on croyait savoir que les conseillers étaient contre un maire à temps plein, les rumeurs voulant même parfois que cette opposition se soit manifestée surtout chez des conseillers qui ne partagent pas du tout l'allégeance péquiste du maire Fortin. Les conseillers auraient été d'accord pour augmenter la rémunération du maire, mais ils refusaient d'endosser le principe du maire à temps plein. Mais ce sont là discussions de comité privé, qu'il est impossible de comparer aux rumeurs.

Salaire augmenté

Même s'il craint que des citoyens ne pensent le contraire, M. Fortin soutient que son projet de règlement n'était absolument pas un moyen détourné d'obtenir une hausse de sa rémunération, même si effectivement, cette hausse sera probablement accordée prochainement.

Car si on pense que la population ne veut pas encore du principe du maire à temps plein, on est unanime pour dire, et dans la population même, que le salaire actuel de $8,000 est dérisoire pour le premier magistrat d'une ville comme Alma. Voilà pourquoi le conseil serait unanime pour adopter dès lundi un règlement ayant pour objet d'augmenter la rémunération accordée au maire, tandis qu'ils auraient refusé unanimement une proposition qui ferait monter leur propre rémunération. L'augmentation accordée au maire tiendrait compte des pertes encourues par ce dernier, qui doit embaucher une personne de plus à son bureau d'assureur, mais le maire et ses collègues soutiennent que leur rôle respectif doit encore avoir un caractère fondamentalement bénévole. "Ca reste encore d'abord du bénévolat", dit M. Fortin.

AU PALAIS DE JUSTICE

Accusé d'avoir brûlé sa Cadillac Eldorado 1971

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Gilles Gauthier, un individu de Chicoutmi, a nié sa culpabilité, hier matin, à plusieurs accusations dont l'une d'incendiat de son automobile Cadillac Eldorado 1971, survenu au cours du mois de juillet dernier.

On lui reproche également d'avoir fait entreprendre une enquête aux policiers alors qu'il savait que tel n'était pas le cas et d'avoir frustre la compagnie d'assurances Wawanesa d'un montant de $2,700, à la suite de l'incendie de son véhicule.

On l'accuse également le recel de deux moteurs d'une valeur de $900.00, appartenant à MM. Donat Morrisette et Georges-Henri Morrissette.

Représenté par Me Louis-Charles Fournier, Gauthier subira son procès le 8 janvier prochain.

Il a pu reprendre sa liberté sans condition.

Fraude

Normand Tremblay, âgé de 28 ans, du 296, Sainte-Elisabeth, à Chicoutimi-Nord, subira son enquête préliminaire, le 8 janvier prochain, après avoir été accusé d'avoir entre juillet 1972 et avril 1973, frustré le ministère des affaires sociales, soit le Bien-Etre social, d'un montant de $10,501.

A la demande de Me Fournier, l'individu a pu reprendre sa liberté provisoire sans condition.

Me Claude Gagnon, procureur-chef de la Couronne ne s'est pas objecté à l'enquête préliminaire au 8 janvier d'autant plus qu'il n'y a pas de date disponible actuellement en Cour criminelle tellement la criminalité est importante au Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis quelques mois.

En liberté

Gaetan Robichaud, un jeune homme de Ville de La Baie, a pu reprendre sa liberté, à la condition de se rapporter chaque semaine au poste de police de l'endroit.

Robichaud est accusé de deux manquements à une ordonnance de probation et en même temps de deux vols, dont l'un au Club de Loisirs à Rivière-Eternité et d'un vol au montant de $250 de marchandises, à la Boutique Champion, de Ville de La Baie.

Il subira son procès le 31 janvier prochain.

140 jurés convoqués le 21 novembre 1977

CHICOUTIMI — Les 140 jurés assignés pour lundi le 7 novembre n'auront pas à se présenter au Palais de justice de Chicoutimi, où devait s'instruire normalement le procès de Germain Brouillard, pour la bonne raison que ce dernier a plaidé coupable et a été condamné, hier matin, à 11 années de pénitencier.

Le juge Jean Bienvenu, de la Cour supérieure, a cependant ordonne que les jurés soient de retour au Palais de justice le 21 novembre où s'instruira le procès de Jean-Paul Lavoie, Robert Lintheau et Michel Laferrière, trois individus de Chicoutimi, accusés d'avoir en 1973, causé la mort de M. Clément Edmond de Laterrière, commettant ainsi un meurtre.

On se rappellera que ce procès devait s'instruire normalement le 13 decembre.

Toutefois, à la suite du plaidoyer de culpabilité de Germain Brouillard, le juge Yvan Mignault de la Cour supeneure, a demandé au ministère public d'avancer le procès au 21 novembre.

C'est donc dire que les 140 jurés n'ont pas à se présenter en Cour criminelle, lundi le 7 novembre mais devront le faire le 21 novembre.

Arrêtons le gaspillage

- **Etude Pominville ⅓ de million de dollars**
- **Etude centre-ville $150,000.00**
- **Déficit accumulé de la ville ½ million de dollars**

VOTONS POUR UN VRAI TRAVAILLEUR

GILLES TREMBLAY
la clé
pour une bonne administration

A LA MAIRIE

LE 6 NOVEMBRE PROCHAIN JE VOTE
GILLES TREMBLAY X

Org.: Gilles Tremblay

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

UNE ROBE EN PLASTIQUE

La jeune et jolie Australienne Dianne Preston, de Perth, a elle-même conçu cette robe en plastique argenté qu'elle porte fièrement, et avec beaucoup de charme, d'ailleurs... N'est-ce pas, messieurs? En plus de s'adonner à la couture, cette délicieuse personne occupe la balance de son temps à importer des plantes carnivores d'Amérique du Sud et du Japon.

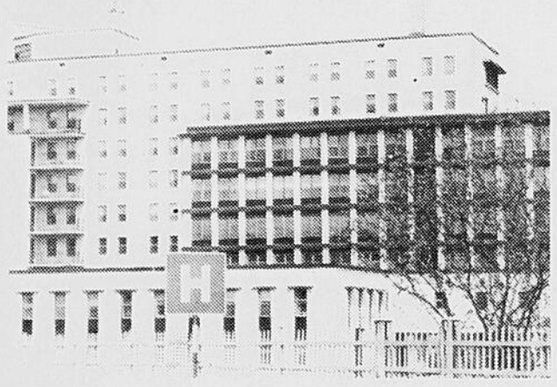

NOUVEAUX LOCAUX

Les locaux de la direction des finances de l'Hôpital de Chicoutimi, seront, à compter du 7 novembre, situés au 3e étage de l'aile F (résidence des étudiantes). Cependant, le service de la comptabilité et le système central de pneumatique demeureront dans les locaux actuels jusqu'à nouvel ordre. Les numéros de téléphone des services appelés à déménager seront: 469, 208, 209, 200 (direction des finances); 533, 432, 294, 295 (service de la paie); 208, 209, 200, 592 (service des finances). Les envois par pneumatique aux nouveaux locaux de la direction des finances devront être dorénavant adressés à la station 44 (service de la paie) et à la station 45 (direction des finances et service des finances).

SOBRIETE

La Semaine de la sobriété débutera, dimanche, par un déjeuner-causerie à l'hôtel Champlain. Le conférencier sera M. Jean Simard, relationniste à la Sûreté du Québec. Toute la population est invitée à cette rencontre, à 9h00. La Semaine de la sobriété sera surtout une semaine d'information, particulièrement en milieu scolaire.

AUJOURD'HUI

Il y a aujourd'hui 55 ans, en 1922, la tombe du roi Tout Ankh Amon était découverte par Howard Carter, membre d'une expédition archéologique parrainée par Lord Carnaron. Ce phaaron égyptien dont l'importance politique fut insignifiante regna pendant environ six ans durant le 14e siècle avant notre ère. Sa notoriété est due à la découverte de son tombeau qui contenait de magnifiques trésors. Le roi avait environ 12 ans lorsqu'il fut couronné et 18 ans, lorsqu'il mourut.

Principaux anniversaires historiques:

1970 — L'Assemblée générale de l'ONU propose un cessez-le-feu de 90 jours au Proche-Orient.

1968 — Durs combats en Jordanie entre l'armée et les fedayin palestiniens.

1958 — Jean XXIII est couronné à Rome.

1956 — l'Assemblée générale de l'ONU, adopte une résolution prévoyant l'envoi d'une force internationale au Proche-Orient. La France et la Grande-Bretagne s'abstiennent. L'armée rouge attaque Budapest et le président Imre Nagy se réfugie à l'ambassade de Yougoslavie.

1952 — Dwight Eisenhower est élu à la présidence des Etats-Unis face au démocrate Adlai Stevenson.

1939 — Le président Roosevelt décide que la Grande-Bretagne et la France pourront acheter des armes américaines sur la base du "cash and carry" (payez et emportez).

1918 — Les Alliés d'accord sur les termes de la paix avec l'Allemagne. L'Allemagne laisse les mains libres à la France au Maroc en échange d'un territoire au Congo.

1576 — La flotte espagnole se mutine et saccage Anvers.

Ils sont nés un 4 novembre: Felix Mendelssohn, compositeur allemand (1809-1847); Auguste Rodin, sculpteur français (1840-1917).

1,000 ANS DE PRISON

Henry Brisbon, 21 ans, a été condamné à une peine de 1,00 à 3,000 ans de prison, pour avoir froidement tué, le 3 juin 1973, un couple auquel il avait demandé auparavant d'échanger "un dernier baiser". Il les avait fait s'allonger face contre terre sur le bas-côté de la route et leur avait tiré une balle dans le dos. "Vous êtes le pire lâche que je connaisse", lui a dit le juge. "C'est une bête sauvage qui doit être mise en cage. Il tuerait de nouveau avec plaisir s'il en avait l'occasion", a dit pour sa part le procureur. Le juge a expliqué son choix d'une peine aussi longue de prison par le souci que Brisbon ne puisse jamais être remis en liberté. Il a exprimé le regret de n'avoir pu prononcer une condamnation à mort. L'accusé n'avait que 17 ans au moment des faits et la loi interdit l'application de la peine capitale pour des accusés ayant moins de 18 ans.

COURS SUR LES IMPOTS

Le nouveau régime fiscal a modifié considérablement les régimes antérieurs et peut devenir tôt ou tard, une source de soucis pour l'homme d'affaires québécois. Un nouveau cours, conçu au Québec pour les propriétaires de petites entreprises, explore durant 10 séances les principaux sujets d'intérêt vital que tout homme d'affaires doit connaître afin de planifier convenablement la conduite de son entreprise. Pour ce faire, les services d'éducation des adultes de la Commission scolaire régionale Lapointe, en collaboration avec les Chambres de commerce de Jonquière et de Chicoutimi, offrent à tous les propriétaires, gérants ou administrateurs de la moyenne et petite entreprise un cours intensif de 30 heures "sur les impôts", qui se tiendra les 14, 15 et 16 novembre. Inscrivez-vous ou déléguez votre gérant ou administrateur à cette session en vous présentant au Service d'éducation des adultes, au 242, boul. Harvey, à Jonquière. Pour informations: 547-2111.

EPIDEMIE DE ROUGEOLE

Une centaine d'enfants ont succombé le mois dernier à une épidémie de rougeole dans la région de Maun, à 1,100 km environ au nord-ouest de Gaborone, et les autorités sanitaires s'attendent à d'autres décès. Selon le directeur de l'hôpital de Maun, 19 seulement des petites victimes avaient reçu un traitement médical. Les autres ont été soignées par la médecine traditionnelle par les herbes.

PLAFONNER LES PRIX

Peter Gruenstein, à gauche, qui fait partie du groupe de l'avocat Ralph Nader, l'ange-gardien des consommateurs américains, a récemment écrit au commissaire Pete Rozelle, de la Ligue nationale de football. Dans sa lettre, Gruenstein demande au commissaire Rozelle de limiter les prix des billets, parce que les amateurs de football ne pourront plus assister à un match dans un proche avenir, à cause des frais d'admission exagérés.

Selon Gruenstein, seules les grosses compagnies pourront acheter des places à prix fabuleux pour les distribuer ensuite comme billets de faveur.

RESTAURATION A LA DORE

Le vieux moulin de Notre-Dame-de-la-Doré est le seul élément retenu cette année comme monument historique à conserver, dans le programme du ministère des Affaires culturelles. On a prévu un budget de $50,000, au budget de 1978-79, pour les travaux préliminaires à sa restauration.

INGENIEURS ET ALUMINERIE

M. Claude Chamberland, qui est le directeur de la future aluminerie de l'Alcan à Ville de La Baie, sera le conférencier lors d'une soirée préparée par l'Ordre des ingénieurs du Québec, section du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le 9 novembre, à 18h00, à l'Hôtel Chicoutimi. La causerie de M. Chamberland, un ingénieur lui-même, est intitulée "Une 3e aluminerie au Saguenay".

NIVEAU DU LAC

Voici les relevés du niveau du lac Saint-Jean depuis le quai de Roberval, au cours de la dernière semaine:

	1977	1976
Vendredi, le 28 octobre:	15.73	15.39
Samedi, le 29 octobre:	15.72	15.30
Dimanche, le 30 octobre:	15.67	15.28
Lundi, le 31 octobre:	15.64	15.23
Mardi, le 1er novembre:	15.58	15.24
Mercredi, le 2 novembre:	15.52	15.14
Jeudi, le 3 novembre:	15.49	15.08

LE DR GUY DION, VICE-PRESIDENT

C'est le Dr Guy Dion et non M. Joseph Lebnan qui a été élu vice-président de la Société nationale des Québécois, unité de Chicoutimi, lors de l'assemblée annuelle de ce groupement. L'autre vice-président est Mme Ruth Paradis. Rappelons que M. François Rondeau est le nouveau président et que Mlle Doris Desbiens et Mme Françoise Simard sont respectivement secrétaire et trésorier de l'organisme.

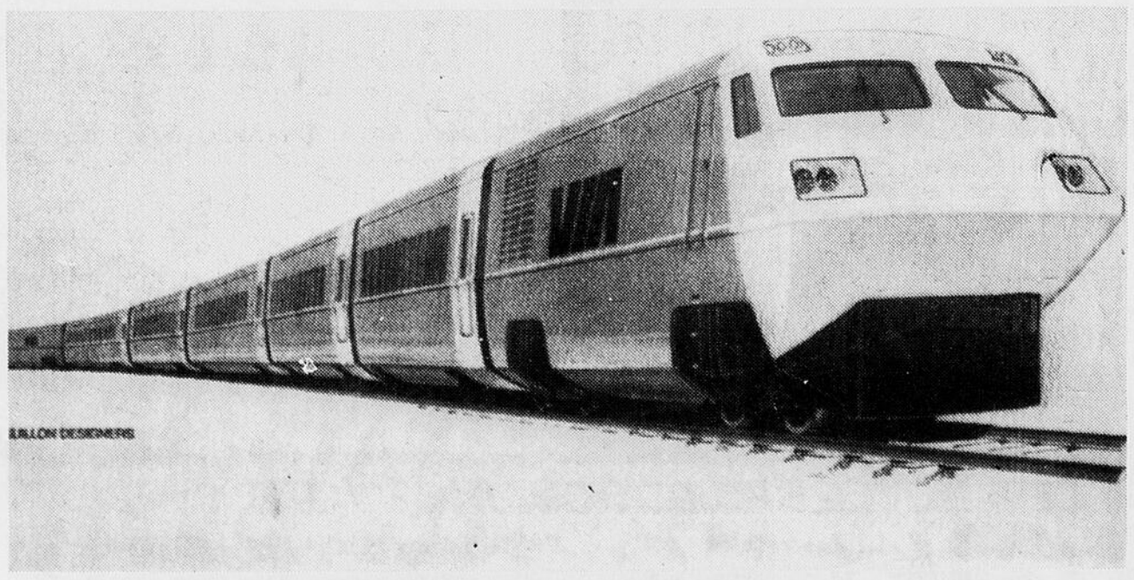

LE TRAIN SE MODERNISE

Alcan est l'un des principaux fournisseurs de la compagnie Bombardier, chargée de constuire 22 locomotives et 50 wagons pour le compte de l'entreprise VIA (Canadien National). Pour Bombardier, il s'agit d'un alléchant contrat de $90 millions en provenance d'Ottawa. On voit ici un modèle du futur train.

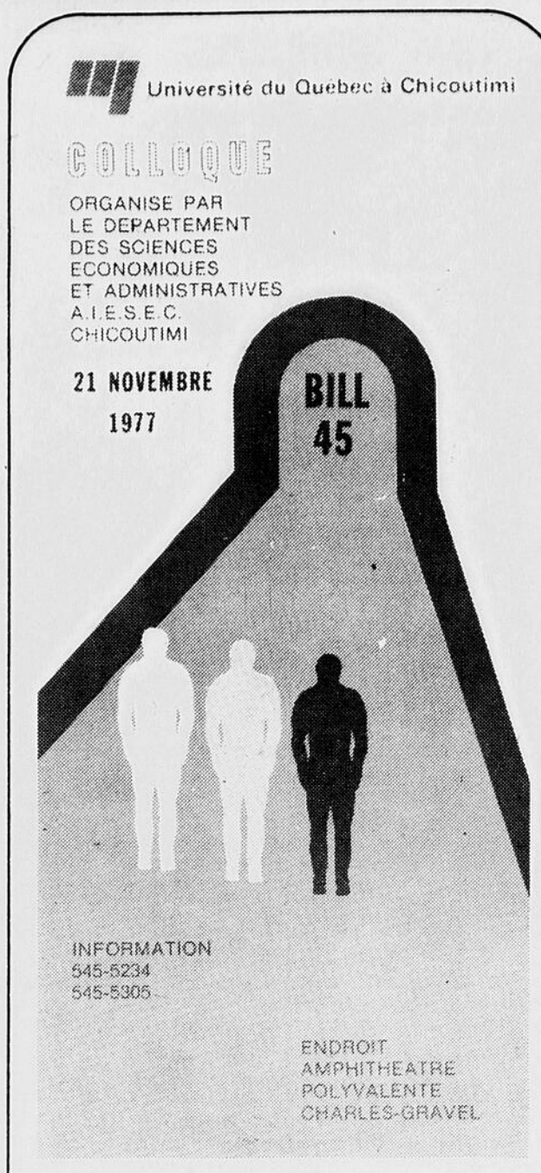

QUE FONT LES PATRONS?

Le message que le président de SECAL (Société d'électrolyse et de chimie Alcan), M. Roger Phillips, a passé aux hommes d'affaires, lors de sa dernière visite au Rendez-vous de l'homme d'affaires à Chicoutimi, ne semble pas avoir été entendu... Car, à deux semaines du colloque sur le projet de loi 45 (loi anti-scabs) organisé par le département des sciences économiques et administratives de l'Université du Québec à Chicoutimi, les centrales syndicales ont réservé près des quatre-cinquièmes des 500 places... La CSN, pour une, a demandé 300 cartes d'inscription. M. Phillips avait incité les hommes d'affaires à "se manifester", à participer au débat socio-économique du Québec. Tous les grands chefs syndicaux de la région et les représentants du patronat, autant de la région que de la province, seront présents: Mlle Denise Leduc, présidente de la CSN, M. Jean Halley, président de la FSSA, M. André-J. Bélanger, président du Conseil des hommes d'affaires québécois, M. Louis Laberge, président de la FTQ, M. Jean-Paul Létourneau, vice-président exécutif de la Chambre de commerce du Québec, M. Norbert Rodrigue, président de la CSN. Les organisateurs espèrent aussi la présence du premier ministre René Lévesque et de ses collègues Jacques Parizeau, Rodrigue Tremblay, Bernard Landry et Pierre Marois...

VOS DROITS

Saisie

Termes juridiques souvent employés lors d'une saisie:

Affidavit:
Déclaration écrite faite sous serment.

Bref de saisie:
Procédure écrite délivrée par le protonotaire ou greffier et enjoignant à un officier, huissier ou sherif, de saisir certains biens d'un débiteur.

Créancier:
Celui qui a un droit à faire valoir contre une autre personne.

Débiteur:
Celui contre qui on a un droit à faire valoir.

Greffe:
Lieu destiné à recevoir les archives des cours et où se font les déclarations.

Huissier:
Officier de justice qui signifie les actes de procédure et qui exécute les décisions de justice; c'est lui qui effectue les saisies mobilières.

Mandataire:
Celui qui est chargé par une autre personne de faire quelque chose au nom de celle-ci.

Protonotaire:
Gardien des archives de la Cour supérieure; il reçoit les procédures, y appose les timbres judiciaires et émet les brefs de saisies.

Requête:
Demande faite à la cour.

Shérif:
Officier de justice chargé d'exécuter des décisions de la cour et d'effectuer les saisies immobilières.

Signification:
Notification que l'on fait à une personne d'un jugement ou d'un acte de procédure.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure intitulée: "Les saisies", en écrivant au:

Service de l'information,
Ministère de la Justice,
220 est, Grande-Allée,
Québec.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques).

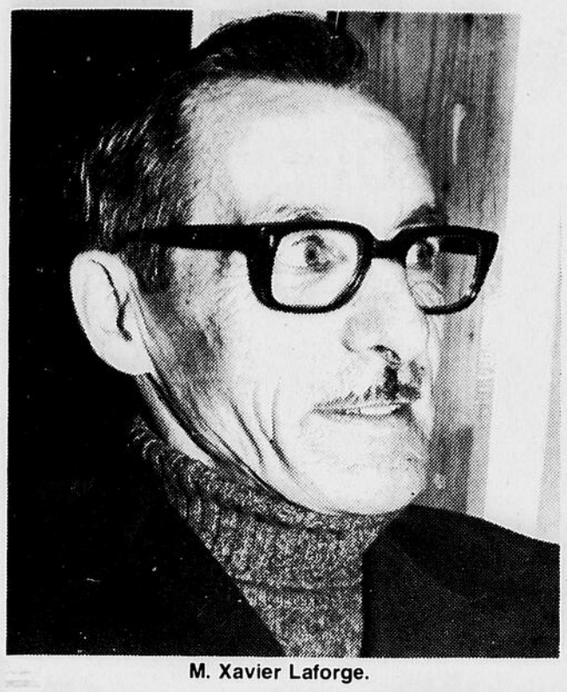

M. Xavier Laforge.

Mme Charles Néron.

M. Salomon Deschesnes.

Chacun des aspirants à la mairie de Desbiens entretient des espoirs

DESBIENS — A Desbiens, les candidats parlent d'avenir, et les discussions avec les élus dont le mandat est terminé sont rares, pour la bonne raison qu'aucun de ces élus ne demande de renouvellement de mandat. Et pendant que quatre nouveaux conseillers sont déjà en poste, quatre candidats se disputent les deux sièges qui restent. Les conseillers élus lors de la présentation des candidats sont Mme Lucie Régnier, M. Charles-Edouard Larouche, Laurent Dufour, et Maurice Grenon.

Au siège numéro un, MM. Gerry Desmeules et Jacques Girard s'opposent, et au siège 6, la lutte se fait entre Paul-Emile Desbiens et Vincent Girard.

La mairie

Par ordre alphabétique, les trois candidats à la mairie nous ont parlé de leur manière de voir les choses. Et ce qui ressort des trois entretiens, c'est que la démission de tous les anciens titulaires ouvre de grands espoirs à chacun des aspirants. Il ne s'agit pas ici de combattre un maire, mais de se faire choisir pour en remplacer un. Le contexte est donc un peu spécial, et l'intérêt semble assez soutenu. On espère donc une assez bonne participation des quelque 1061 électeurs.

Salomon Deschesnes

Surnommé "Sam" par ceux qui le connaissent bien, le candidat Salomon Deschesnes ne fait pas de porte à porte, mais il distribue comme les deux autres un feuillet publicitaire. Il est adjoint au maître de poste, et affirme qu'il connaît bien le monde de Desbiens, parce qu'il les voit régulièrement, pour ne pas dire tous les jours. M. Deschesnes à 39 ans, et réside à Desbiens depuis 20 ans. Pendant 14 ans, il a été président du hockey mineur de Desbiens. Il a donc travaillé à occuper les jeunes dans leurs loisirs d'hiver. De 1969 à 1974, peut-on lire encore sur son feuillet, il a présidé le Carnaval de Desbiens. Cette activité avait pour but de financer les loisirs d'hiver et le centre social, en plus d'amuser le monde. Depuis 1971, il est président du centre social, et il s'occupe avec ses collaborateurs de financer et d'améliorer ce centre pour le bénéfice de la population. En 1976, il est devenu président des loisirs de Desbiens, une corporation de bénévoles.

Ayant acquis cette expérience dont nous venons de parler, il veut maintenant travailler au développement économique, social, et culturel de la ville, et l'essentiel de son programme est ainsi résumé: aménagement du système d'aqueduc et d'égoûts; construction d'un foyer d'appartements pour personnes retraitées; ouverture de rues pour la construction domiciliaire; construction de trottoirs sur la rue Hébert; rénovation du terrain de jeux; support au développement économique; continuer les projets existants et collaborer avec tous. C'est sa première expérience politique.

Xavier Laforge

M. Laforge n'est pas un nouveau venu. Les électeurs de Desbiens en entendent toujours parler en temps d'élection. Peu importe le niveau, fédéral, provincial, ou municipal, il s'y intéresse, et ne cache pas qu'il travaille activement.

Pour la mairie de sa ville, M. Laforge ne se contente pas d'un intérêt lointain ou actif, il devient candidat, et cette fois-ci est la troisième. C'est un gars de Desbiens, travailleur d'usine et propriétaire d'une ferme. Il a une équipe et une organisation centrale. Il fait des contacts directs avec les électeurs.

Il se présente à la mairie pour offrir ses services à la population, comme il l'avait fait les deux fois précédentes, mais avec plus d'expérience encore. Et selon ce qu'il connait de l'opinion publique, il faut du changement à Desbiens. Reconnu pour ne pas avoir froid aux yeux, il se dit prêt à le faire, ce changement.

Son programme: faire d'abord une analyse en profondeur de l'administration et des actifs de la ville; examiner les résultats de cette analyse, et poursuivre le travail; aménager des espaces résidentiels pour la construction; considérer le réseau d'aqueduc comme une priorité; voir ce qu'il y a à faire avec le réseau d'égoût; demander de l'aide au gouvernement. Foyer pour personnes âgées; rouvrir le dossier d'une voie d'évitement au Sud de Desbiens pour la route 169; s'occuper du dossier Saint-Raymond, "objet d'inquiétude", et aider l'entreprise si possible; chercher une vocation à long terme pour la bâtisse du juvénat, advenant la fermeture de l'école Notre-Dame du Lac existante. Actif dans son milieu, pour des dossiers chasse et pêche à incidence économique, par exemple, il a bon espoir d'être élu, ayant surveillé de près la ville depuis 1958 particulièrement.

Mme Charles Néron

Femme, ménagère, et mère de famille de grands enfants, Mme Charles Néron (Blandine) considère ce statut comme un argument électoral. Elle dit en effet qu'elle veut utiliser sa situation positivement, au service de la population de Desbiens.

On demande à la femme d'occuper des responsabilités de plus en plus importantes et nombreuses, et on l'invite à s'intéresser et à s'impliquer, et elle demande donc; "Ne serait-il pas temps d'élire une femme à la mairie de Desbiens?"

On l'a invité à se présenter, et après avoir hésité, elle s'est rendu compte qu'elle dispose en effet de beaucoup de temps, ses responsabilités familiales ayant maintenant diminué. Sans oublier ses activités dans des organismes locaux, coopératives et oeuvres charitables, elle considère que ses qualités principales sont sa bonne volonté et sa grande disponibilité. A ce sujet, elle souligne même qu'en l'élisant, les citoyens se donnent un maire presqu'à plein temps, et qui ne coûte rien.

Tout en continuant le travail entrepris par les prédécesseurs, elle projette d'accorder une oreille attentive aux groupes qui oeuvrent dans la ville et de les appuyer. Elle constate que la ville est bien pourvue, mais elle suggère de faire l'inventaire des besoins et des ressources humaines et matérielles. Soulignant qu'il est important de ne pas augmenter les taxes, elle suggère une étude du budget et un réaménagement, de même que des démarches auprès du gouvernement, pour la construction domiciliaire, notamment. Sans énumérer des points de programme, elle affirme avec humour: "l'intelligence n'est pas dans les muscles, c'est le temps qu'on visite le complexe G (démarches à Québec), et Desbiens vote au féminin".

A Roberval

Il en coûterait $1 million pour réparer le quai

ROBERVAL — Il en coûterait $1,000,000 pour réparer le quai fédéral de Roberval selon l'évaluation des fonctionnaires du ministère des Transports.

Dans une lettre adressée par le dit ministère qu'on a lue lors de la séance spéciale du conseil municipal de Roberval hier soir, le maire Tremblay a indiqué que ce montant correspondait à l'estimation du conseil municipal qui avait été mise en doute par nombre d'individus et d'organismes.

Mais, ce point est plus grave, le ministère des Transports juge qu'on ne peut justifier un tel montant, le quai de Roberval ayant perdu "sa vocation maritime". Toutefois, dans cette même lettre, on prend en considération la valeur touristique du quai et son rôle comme centre de la navigation de plaisance pour laisser de l'espoir aux autorités municipales et à la population jeannoise.

Loin d'être découragé, le maire Tremblay a signalé à l'intention des journalistes présents que la dernière rencontre avec le ministre Marcel Lessard pouvait permettre "réellement d'espérer" et que le conseil "n'aillait pas lâcher".

Au cours de la même séance, on a fait part de la confirmation officielle d'une subvention de $150,000 du ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier par suite de la fusion. Celle-ci sera payée en deux versements de $75,000, l'un pour l'année 1977-78, l'autre pour l'exercice financier 1978-79.

De plus, le ministère des Affaires sociales a confirmé l'obtention d'une subvention de $8,507.55 qui se rapporte au service des incendies.

$UPER ÉPARGNE$

DU SAMEDI 5 NOVEMBRE

SPECIAL D'OUVERTURE
de 9h00 à 10h00

20% D'ESCOMPTE
sur tous les manteaux, ensembles et bottes d'hiver en magasin
1 HRE SEULEMENT

GRATUIT
OBTENEZ GRATUITEMENT
avec tout achat d'un
ENSEMBLE DE SKIS DE FOND
comprenant: skis, bâtons, fixations et bottines.
LA POSE
DE VOS FIXATIONS DE SKIS

SETS DE VAISSELLE
en porcelaine et à motifs, sets de 20 pièces.
Rég.: $9.97
SPECIAL DU SAMEDI
$7.00

TISSUS-MOUCHOIRS
Kleenex et Facelle, bte de 200.
Rég.: $0.67
SPECIAL DU SAMEDI
2 pour $1.00

MOUSSE DE BAIN DE MER
bout. de 32 oz
Rég.: $1.27
SPECIAL DU SAMEDI
2 pour $1.00

SAVON EN POUDRE TIDE
bte de 5 lb
Rég.: $2.59
SPECIAL DU SAMEDI
$1.75

PLANTES DE MAISON
"4 pouces"
Rég.: $3.49
SPECIAL DU SAMEDI
$1.50

STEREO-MEUBLE
"PHONOSONIC"
Radio AM/FM, stéréo-cassettes, table tournante.
Rég.: $289.95
SPECIAL DU SAMEDI
$199.00

Zellers
PLACE DU SAGUENAY
BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI
Zellers Charge Card / Carte de Crédit — CHARGEX — master charge

LONGUEUR — Les étudiantes Jake Jacobs, à gauche, et Carole Lasher de Toronto qui arpentaient hier les quais de la Ville-Reine se sont montrées fort impressionnées des dimensions imposantes du navire "Federal Schelde". Le navire contenait dans sa cale le plus important chargement de sucre raffiné transporté en cette partie du pays.

Bédard élargit le mandat de la Commission Keable

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec n'entend pas abdiquer une parcelle de sa juridiction en matière d'administration de la justice, ni négliger d'en exercer quelque partie ni encore laisser aller ou permettre à d'autres le soin de l'exercer.

C'est pourquoi le mandat de la Commission Keable sera élargi de façon à lui permettre d'enquêter sur trois actes illégaux perpétrés par la Gendarmerie royale du Canada.

Le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, a ainsi informé l'Assemblée nationale, hier, de sa décision par suite de révélations par le solliciteur général du Canada, Francis Fox, concernant des agissements troublants du corps de police fédéral.

Les trois actes illégaux sont les suivants: vol d'explosifs sur un chantier de construction, incendie d'une grange et perquisition sans mandat dans un local du Parti québécois à Montréal.

"A mon avis, a dit le ministre en Chambre, l'argument de la sécurité nationale ne peut être invoqué lorsqu'il s'agit d'activités policières illégales à l'encontre d'un parti politique légitime et reconnu à l'Assemblée nationale.

Il est donc essentiel, a-t-il poursuivi, pour la sauvegarde du système démocratique et pour le respect des droits en libertés individuels que toute la lumière soit faite sur ces cas.

Par le biais de cette enquête, le gouvernement québécois espère connaître "tous les maillons de la chaîne" et ne pas simplement permettre de traîner devant les tribunaux les policiers qui ont commis ces actes.

"Les policiers qui ont obéi à des ordres ne doivent pas être les boucs émissaires des décisions de leurs supérieurs."

Le ministre Bédard avait déjà laissé entendre, en fin de semaine dernière, que le gouvernement québécois ne pouvait demeurer coi devant ces agissements qui ont d'ailleurs été dénoncés par tous les partis politiques à l'Assemblée nationale.

L'Opposition

Le porte-parole de l'Opposition officielle, M. Fernand Lalonde, s'est réjoui de la décision de M.Bédard en expliquant que personne, encore moins les corps policiers, ne doit se situer au-dessus de la loi.

Le député de Marguerite-Bourgeois s'est cependant demandé s'il n'aurait pas été plus sage d'accorder tout de suite à la Commission Keable tous les outils et la liberté nécessaires devant permettre aux enquêteurs de scruter tous les faits et gestes "illégaux" à venir, si d'autres gestes étaient dévoilés, au lieu d'élargir le mandat de la commission au fur et à mesure de nouvelles révélations.

M. Lalonde a également mis en garde le ministre contre toute politisation de l'enquête Keable, étant donné le "passé" de M. Jean Keable, président de la commission. M. Keable est un ancien candidat du Parti québécois aux élections générales.

M. Bédard a rassuré le député libéral sur ses craintes de voir l'enquête dégénérer en débat politique et, au sujet de l'extension du mandat, le ministre a explique qu'il doit être bien circonscrit.

Il n'est toutefois pas impossible qu'il soit de nouveau élargi si d'autres faits étaient révélés justifiant une nouvelle enquête.

Quant à M. William Shaw (UN-Pointe-Claire), il a donné l'appui entier de son parti à l'initiative du ministre de la Justice pour les mêmes raisons que celles invoquées par M. Lalonde.

M. Fabien Roy (PNP-Beauce-sud) a aussi bien accueilli la déclaration du ministre mais il s'est demandé pourquoi la Commission Keable ne serait pas autorisée à analyser le rôle de la GRC au cours de la crise d'octobre '70.

Là-dessus, M. Bédard a rétorqué que les gestes et le rôle qu'ont joué les agents de la police fédérale au cours des événements d'octobre ne sont "sûrement" pas de même nature que les actes qu'on reproche à la GRC à propos du PQ et de l'Agence de presse libre du Québec.

TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Perquisition à l'APLQ

Une décision prise à la hâte

MONTREAL (PC) — Un télégramme, déposé jeudi devant la Commission Keable, a révélé qu'on avait tenté en vain de prévenir le chef du service de renseignements de la Gendarmerie royale du Canada du cambriolage de l'Agence de presse libre du Québec, quelques heures avant qu'il n'ait lieu.

Le télégramme, daté de 12 octobre 1972 et signé par l'inspecteur Claude Vermette, est adressé au quartier général de la GRC, à Ottawa.

Il raconte que l'inspecteur Donald Cobb, chef du service de renseignements au Québec, a été prévenu de la perquisition illégale peu avant qu'elle ne se produise, le 6 octobre 1972.

L'inspecteur Cobb a alors voulu communiquer avec son supérieur, l'inspecteur John Starnes, à Ottawa, mais on lui a appris qu'il se trouvait à ce moment à Halifax et qu'il ne serait de retour que quatre jours plus tard.

Le télégramme soulignait qu'on avait dû agir quand même, afin de "précipiter la désintégration" de l'Agence de presse libre du Québec et le mouvement pour la défense des prisonniers politiques du Québec.

Starnes

A ce télégramme, l'inspecteur Starnes a répondu par un autre, la même journée (12 octobre), pour dire qu'il était "irrité" de ne pas avoir été mis au courant avant la perquisition et qu'il l'aurait interdite s'il l'avait su plus tôt.

L'inspecteur Starnes a demandé des renseignements supplémentaires sur cette affaire, "avant de décider quels renseignements transmettre au ministre et au premier ministre".

Quant à l'inspecteur Cobb, il a depuis reconnu sa culpabilité devant un tribunal à l'accusation d'avoir autorisé cette perquisition sans mandat.

Deux autres officiers de police, de la Sûreté du Québec et de la police de la Communauté urbaine de Montréal, se sont également avoués coupables.

Tous trois ont reçu le pardon absolu du juge.

Lock-out décrété contre 850 employés du local 298 (FTQ)

QUEBEC (PC) — Onze entreprises d'entretien ménager de la région de Québec ont décrété un lock-out, jeudi, contre leur 850 employés syndiqués.

Le geste des employeurs, regroupés au sein de la Corporation des entrepreneurs en entretien ménager de Québec, est survenu quelques heures avant le moment fixé par les syndiqués pour le déclenchement d'une grève générale.

Ces employés sont représentés par l'Union des employés de service, local 298 (FTQ).

Ils s'étaient prononcés unanimement en faveur de la grève il y a quelques semaines afin d'appuyer leurs revendications en vue du renouvellement de leur convention collective, échue depuis le 31 juillet dernier.

Selon un porte-parole syndical, les propositions faites par les employeurs représentent un recul dans l'ensemble par rapport aux avantages contenus dans l'ancienne convention collective.

Les négociations achoppent sur plusieurs points, dont les congés fériés, les vacances, les congés de maternité, les congés de maladie et l'établissement d'un régime d'assurance-groupe.

Au chapitre des salaires, la partie patronale offre des hausses de $1.40 l'heure pour les hommes et de $1.30 pour les femmes, réparties sur trois ans, tandis que le syndicat réclame une augmentation uniforme de $1.75.

Le salaire moyen de ces employés est actuellement de $3.65 l'heure.

Les employés frappés par ce lock-out sont ceux des firmes Derko, Chalifour et Langevin, For-Net, Impar, Lavim Service général de lavage, et Services d'édifice MR, de Québec, Service sanitaire Orléans, de Vanier, Denet, Modern Building Cleaning et Sanibec, de Sainte-Foy.

Quotidiens en grève

Refus d'un débat d'urgence

QUEBEC (PC) — Le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, a refusé jeudi soir la tenue d'un débat d'urgence sur la grève qui paralyse les trois plus importants quotidiens francophones du Québec, soit Le Soleil, La Presse et le Montréal-Matin.

Le débat d'urgence avait été demandé par le député libéral de Mont-Royal, M. John Cicaccia.

M. Richard a expliqué que des négociations avaient lieu dans au moins un des trois débats d'urgence pourrait être interprétée comme une intervention malheureuse de l'Assemblée nationale dans un conflit de travail. Richard réévaluera sa décision cependant si la situation s'aggravait ou si des événements nouveaux venaient à se produire dans les conflits de travail.

M. Ciaccia avait fait valoir, à l'appui de sa demande, que la non-parution de ces quotidiens portait un dur coup au droit des Québécois à l'information.

La crise d'octobre

QUEBEC (PC) — La commission d'enquête présidée par M. Jean Keable devrait être mandatée pour étudier le dossier de la crise d'octobre 1970 et notamment "le rôle joué par la GRC dans cette affaire".

Tel est le sens d'une motion qu'a fait inscrire à l'agenda de l'Assemblée nationale le député de Beauce sud, M. Fabien Roy.

Selon M. Roy, le mandat de la commission Keable devrait être prolongé pour lui permettre de couvrir le dossier de la crise d'octobre.

La motion de M. Roy apparaîtra au Feuilleton d'aujourd'hui de l'Assemblée nationale. Elle pourra être débattue un mercredi, alors que cette journée est consacrée aux motions des députés de l'Opposition.

Participez!

Obligations - Solidarité

OXFAM

Gaudreault NAZAIRE X

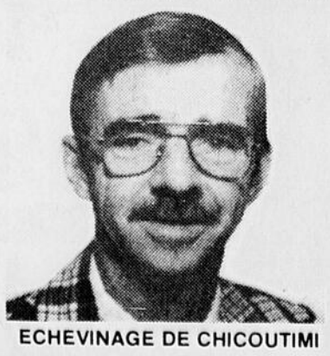

ECHEVINAGE DE CHICOUTIMI

NAZAIRE Y CONNAIT SON AFFAIRE!

Profession: ESTIMATEUR au Département du Génie à l'Alcan

EXPERIENCE en ADMINISTRATION

PRESIDENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

OMH

BUREAU DE VOTATION

Ecole JACQUES-CARTIER

Dimanche le 6 nov.

Candidat secteur 3

(Annonce payée par org.: Nazaire Gaudreault)

LE QUOTIDIEN vous invite...

PARTICIPEZ AU CONCOURS DESTINATION CALIFORNIE

EN COLLABORATION AVEC AIR CANADA

CJMT/1420

GAGNEZ UN WEEK-END DE 4 JOURS (60 COUPLES) 120 VOYAGES GRATUITS

17 AU 20 NOVEMBRE VOUS VISITEREZ

• HOLLYWOOD
• DISNEYLAND
• Les studios Universal
• Séjour à ANAHEIM

LES ARRANGEMENTS TERRESTRES SONT COORDONNÉS PAR Americanada

Postez et écoutez

Courez la chance de gagner un week-end de 4 jours en Californie. Remplissez le coupon de participation ou un fac-simile.

La promotion se termine le 4 novembre à minuit. Du lundi au vendredi à 7 h 43 tous les matins et en fin d'après-midi à compter du 26 septembre à l'antenne des stations de radio Telemedia un billet double pour le vol "Destination Californie" du 17 novembre sera tiré au hasard parmi les coupons de participation reçus pour un grand total de 60 billets doubles. La personne aura 60 minutes pour appeler la station Telemedia.

PARTICIPENT À CETTE PROMOTION, LES PUBLICATIONS SUIVANTES: Dimanche-Matin — Dimanche Dernière-Heure — Le Soleil — Le Quotidien (Chicoutimi) et TV Hebdo

Veuillez m'inscrire au concours "DESTINATION CALIFORNIE"
Case Postale 730 Succursale "A"
Montréal, Qué. H3C 3C4

NOM .....

ADRESSE .....

VILLE .....

TEL. ..... CODE POSTAL .....

Règlements

1. Vous pouvez participer au concours en remplissant correctement le coupon ci-joint ou un fac-simile en le postant à l'adresse indiquée.
2. Si votre coupon est tiré vous devez répondre correctement à une question mathématique et vous pourrez alors participer avec votre invité(e) au voyage Destination Californie du 17 au 20 novembre.
3. Les participants au voyage Destination Californie s'engagent à se conformer à toutes les modalités et exigences qui leur seront transmises ultérieurement.
4. Les billets remis aux gagnants sont incessibles, non négociables, non admissibles sur un autre vol que le vol "Destination Californie" Air Canada du 17 novembre pour l'aller et du 20 novembre pour le retour du concours.
5. Les employés de Air Canada, Americanada, des Publications Unimedia, TV Hebdo et Telemedia ainsi que les membres de leur famille immédiate ne sont pas éligibles à participer à ce concours. De plus, seules les personnes de 18 ans et plus peuvent participer.
6. Les tirages ont lieu du lundi au vendredi à 7 h 43 et 16 h 43 sur les ondes du réseau Telemedia du 26 septembre au 5 novembre — Les gagnants ont une heure pour appeler Telemedia et sont interviewés en ondes.

A L'HOTEL DE VILLE — L'ancien premier ministre français et maire de Paris, Jacques Chirac, à gauche, montre le chemin à René Lévesque, premier ministre du Québec, à l'entrée de l'hôtel de ville de Paris, hier, avant une réception officielle en l'honneur de Lévesque. (Téléphoto PC)

Impression générale

Resserrement des liens franco-québécois

PARIS (AP) — Resserrement des liens entre la France et le Québec: c'est, après le déjeuner offert jeudi au premier ministre québécois, M. René Lévesque par M. Giscard d'Estaing à l'Elysée, l'impression générale qui se dégage.

Un mot-clé est d'ailleurs constamment intervenu dans les allocutions prononcées par les deux hommes d'Etat: le mot "fraternel".

Le président de la République avait fait accueillir son hôte canadien par une importante formation musicale de la Garde républicaine qui lui joua "Alouette, gentille alouette". Avant le déjeuner, le président français avait remis personnellement à son invité l'insigne de grand officier de la Légion d'honneur.

Autour de M. Lévesque et de MM. Claude Morin, ministre des Affaires inter-gouvernementales et Claude Charron, ministre québécois à la Jeunesse et aux Sports, il avait invité la plupart des membres du gouvernement, à l'exception de M. Raymond Barre qui offrait un déjeuner à l'hôtel Matignon à l'émir de Barhein.

La table du déjeuner qui se déroulait dans le salon Murat, cadre habituel du Conseil des ministres, avait été spécialement décorée de petits drapeaux et de bouquets bleus et blancs, aux couleurs du Québec.

"Quoiqu'il arrive, a déclaré M. Giscard d'Estaing, le Québec peut compter sur la sympathie fraternelle de la France."

Evoquant le débat politique sur la sauvegarde et l'affirmation de l'identité québécoise, M. Giscard d'Estaing devait déclarer: "Je n'ai pas besoin de vous dire que ce débat ne laisse pas la France indifférente. Mais il ne lui appartient pas d'y intervenir. Ce ne serait ni à votre volonté, ni à votre dignité."

M. Giscard d'Estaing a annoncé que des rencontres régulières auront lieu au niveau des premiers ministres, alternativement en France et au Québec. Puis il laissa percer son sentiment en ce qui concerne le débat politique du Québec en déclarant: "Mon pays n'est pas un pays: c'est l'hiver", dit l'une de vos chansons les plus populaires. Si long que soit l'hiver, le printemps un jour lui succède.

A sa sortie de l'Elysée, après un entretien d'une heure avec le président français, M. Lévesque devait souligner "le climat fraternel" de la visite officielle qu'il effectue en France depuis mercredi et jusqu'à vendredi. Il a évoqué avec émotion la décoration dont il a fait l'objet: "Je l'ai acceptée non pas en mon nom personnel mais en celui des Québécois. Si par hasard il y avait un incident, ce serait un incident pour une Légion d'honneur qui revient au Québec et non pas à moi."

Interrogé sur l'impact de sa visite: "En 16 ans, a dit M. Lévesque, je suis le quatrième chef de gouvernement qui soit venu en France. L'impact est peut-être plus perceptible parce que certains milieux l'ont à l'avance dramatisé d'une façon négative...

"Je suis venu constater à quel point les liens sont devenus quelque chose de naturel et de naturellement chaleureux et, maintenant, indissoluble."

Non-indifférence

Interrogé sur la "non-indifférence" de la France au problème québécois: "non-indifférence, a dit M. Lévesque est une façon négative de parler de quelque chose qui est extrêmement positif".

Le premier Québécois a d'ailleurs souligné "la sympathie plus qu'active" et la compréhension de la France depuis la visite du général de Gaulle au Québec.

Comme on lui demandait quel était le sentiment de M. Giscard d'Estaing à l'égard du problème du Québec, M. Lévesque s'est refusé à "sonder les reins et les coeurs".

Il a rappelé que le président français a vécu dans sa jeunesse au Canada. "Je pense qu'il suit cette évolution du Québec avec beaucoup d'attention et de sympathie", a-t-il conclu avant de s'engouffrer dans sa voiture sous une pluie diluvienne.

Revue de presse

PARIS (AFP) — Le voyage de M. Lévesque a pris dès le premier jour de l'importance au niveau international et au niveau intérieur, estime jeudi Le Quotidien de Paris (gauche modérée), qui souligne que le premier ministre du Québec a mis les pieds dans le plat, en évoquant des relations d'Etat à Etat.

Le journal, seul à relever une formule propre à satisfaire certains gaullistes comme à provoquer la colère de M. Trudeau, ajoute que M. Jacques Chirac, maire de Paris, se fera certainement un plaisir de se remémorer une nouvelle fois le "Vive le Québec libre" qui avait fait grincer des dents, il y a dix ans, les giscardiens, qui évoluent avec difficulté entre la non-ingérence dans les affaires canadiennes et la non-indifférence à l'égard de la cause québécoise.

Le Figaro (conservateur), souligne de son côté les innombrables obstacles sur lesquels risque de buter l'entreprise indépendantiste. Il est à peine excessif de dire que le monde entier ou presque, est ligué contre l'idée d'indépendance des Canadiens français, indique ce journal.

La sympathie française est acquise au Québec

PARIS (Reuter) — Au cours d'un déjeuner offert jeudi à l'Elysée, en l'honneur de M. René Lévesque, premier ministre du Québec, le président Valery Giscard d'Estaing a déclaré que, quoi qu'il arrive, le Québec peut compter sur la sympathie fraternelle de la France.

Le président français a déclaré que le débat entre le Québec et Ottawa ne laisse pas la France indifférente.

Après avoir remis à M. Lévesque les insignes de grand officier de la Légion d'honneur, M. Giscard d'Estaing a convié le premier ministre québécois à un déjeuner auquel assistaient tous les membres du gouvernement français, à l'exception du premier ministre, M.Raymond Barre, qui recevait à déjeuner le premier ministre de Bahrein.

Dans son allocution, le président Giscard d'Estaing a déclaré:

"Partout s'affirme une personnalité québécoise, également attachée à remonter aux sources de sa tradition et à s'ouvrir au courant de la civilisation moderne, également soucieuse de son identité française et de sa dimension américaine.

"Comment assurer la sauvegarde et l'affirmation de cette personnalité québécoise? Cette question est au centre de votre débat politique.

"Je n'ai pas besoin de vous dire que ce débat ne laisse pas la France indifférente. Mais il ne lui appartient pas d'y intervenir. Ce ne serait conforme ni à votre volonté, ni à votre dignité."

LE 6 NOVEMBRE ON VEUT

UN HOMME NEUF A LA MAIRIE DE CHICOUTIMI

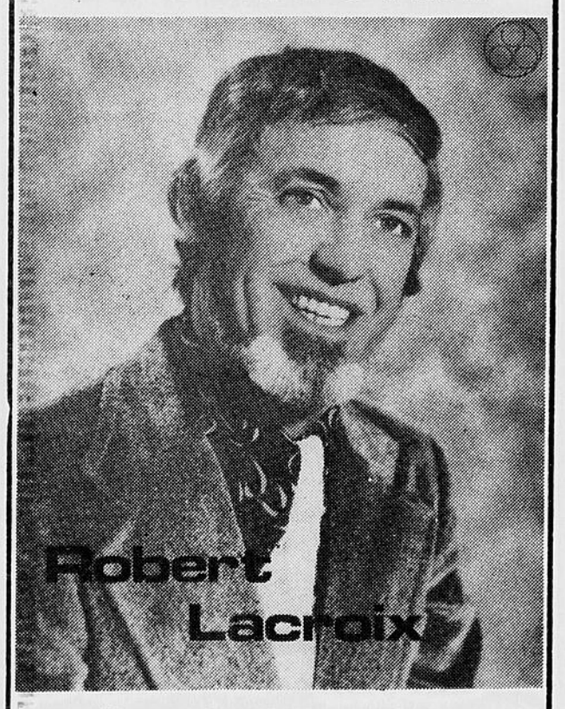

Pourquoi l'on doit voter Lacroix

1° Décentralisation maximale de l'administration municipale.
2° Formation d'un comité consultatif de 48 membres représentant les quartiers de la ville pour participer à la gestion municipale.
3° Gel des taxes pour 3 ans.
4° Mieux surveiller les dépenses.

Les communications à l'hôtel de ville

Et les états financiers de la Ville de Chicoutimi pour l'année 1976, où sont-ils? Il est inacceptable qu'en novembre 1977, le maire sortant travaille sans bruit à en cacher le contenu aux membres du conseil municipal et à la population et ce, pour la 3ème année consécutive.

Ton choix c'est Lacroix

Robert Lacroix	X

Thermoshell: plus que le confort au foyer, c'est du service.

Un chauffage efficace

Parce que vous êtes client de Thermoshell, votre huile de chauffage vous sera livrée automatiquement. Pas besoin d'appeler ni de vous faire du souci lorsque la température tombe très bas.

Vous vous êtes peut-être demandé comment nos chauffeurs savent quand vous livrer votre huile. Naturellement, cela n'est pas l'oeuvre du hasard...

Notre ordinateur surveille continuellement votre approvisionnement. D'après la température quotidienne, il calcule combien d'huile votre appareil de chauffage consomme, puis il nous avertit quand vous avez besoin d'une livraison.

Bien entendu, une marge de sécurité est prévue et vous pouvez être sûr que votre foyer sera toujours confortable.

Les livraisons automatiques — un des nombreux services de Thermoshell.

Service d'urgence

Cela peut arriver à tout le monde. Le froid vous réveille au milieu de la nuit; vous vérifiez l'appareil de chauffage et vous vous apercevez qu'il est froid et silencieux. Que faire? Avant tout, assurez-vous que l'interrupteur de l'appareil est en position de marche, et que le fusible n'a pas sauté. Si le problème ne vient pas de là et si vous êtes client de Thermoshell, appelez simplement le service d'urgence.

Nos techniciens expérimentés sont prêts à vous dépanner, 24 heures sur 24. Il vous suffit de les appeler, à toute heure du jour ou de la nuit.

Le service d'urgence — une aide immédiate de Thermoshell.

Un ordinateur ici même

Notre ordinateur n'est pas une énorme machine située au bout du monde. Il est petit mais efficace et il est installé ici, dans votre ville, afin de mieux vous connaître et vous servir.

Il prévoit vos livraisons de sorte que vous n'êtes jamais à court d'huile. Dans le doute, appelez-nous. Nous consulterons votre dossier à l'aide de l'ordinateur et nous vous rappellerons la date de votre dernière livraison et vous indiquerons la date de la prochaine. Il en est de même pour tout renseignement concernant votre compte. Nous sommes là pour vous aider — immédiatement. Nous pouvons même signaler au chauffeur tout problème particulier de livraison — tels que des plates-bandes à proximité du tuyau de remplissage ou un gentil "chien méchant".

L'ordinateur Thermoshell est ici même... pour vous aider.

Plans de paiement et de protection

Notre Plan de paiements mensuels égaux vous permet de répartir uniformément vos frais d'huile sur une période de 10 mois, sans frais d'administration. De cette manière, votre facture de chauffage ne vous donnera pas de frisson en janvier.

Nous vous offrons également le Plan de protection globale de Thermoshell. Le remplacement de la plupart des pièces, les frais de main-d'oeuvre, ainsi qu'une vérification annuelle de votre système de chauffage et le service d'urgence sont couverts par la prime annuelle, sans frais supplémentaires.

Notez que ce plan ne s'appliquera que si votre appareil de chauffage est en bon état de fonctionnement lorsque vous vous abonnez à ce service Thermoshell.

Le service Thermoshell — plus que le confort au foyer.

thermoshell

Nous sommes là pour vous aider

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante:

CENTRE THERMOSHELL D'ARVIDA
C.P. 366, Arvida, Qué. G7S 4K9
Téléphone: (418) 548-4655

CJPM-TV

VENDREDI, 4 NOVEMBRE 1977

9.30 Fanfan Dédé
10.00 A la bonne heure
11.15 A votre service
11.45 A tous les échos
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Dîner chaud
13.30 Cinéma:
"Porte du diable"
15.00 Une heure avec vous
16.00 M. Tranquille
16.30 Les nouveaux Tannants
17.30 Parle parle, jase jase
18.30 Studio six
19.00 Médecin d'aujourd'hui
20.00 Montréal en parle
20.30 Première chance
21.00 Les Champions
22.00 La Corne d'abondance
22.15 Région 02
22.30 Les nouvelles T.V.A.
23.00 Dernière édition
23.10 Fin de soirée:
"Hello Darly"

SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1977

10.00 Les dessins animés
10.30 Super car
11.00 Fusée XL 5
11.30 Joe 90
12.00 Tarzan
13.00 Samedi midi
15.00 Samedi sports
15.30 Télé-revue
16.00 La famille Stone
16.30 Les cadets de la forêt
17.00 Alerte dans l'espace
18.00 Soirée canadienne
19.00 Et ça tourne
20.00 Les grands spectacles:
"5 hommes armés"
22.00 A venir
22.30 Les nouvelles T.V.A.
23.00 Dernière édition
23.10 Fin de soirée:
"Zeppelin LZ-36"

FILMS A CJPM

VENDREDI 4 NOV.: 13H30

LA PORTE DU DIABLE (3) — E.-U. 1950. Western de A. Mann avec Robert Taylor, Louis Calhern et Paula Raymond. — Héros de la guerre de Sécession, un Indien demeure quand même victime de discrimination raciale. — Oeuvre généreuse et attachante. Réalisation soignée. Montage rapide. Jeu sobre de R. Taylor. — A.

VENDREDI 4 NOV.: 23H10

HELLO DOLLY (4) — E.-U. 1969. Comédie musicale de G. Kelly avec Barbra Streisand, Walter Matthau et Michael Crawford. — Une veuve affriolante se met en frais de conquérir un riche marchand. — Réalisation somptueuse. Atmosphère début de siècle bien recréée. Rythme détendu et joyeux. Interprètes de talent. — A.

CKRS-TV

VENDREDI, 4 NOVEMBRE 1977

8.45 Les animaux chez eux
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 Mon ami Guignol
10.00 Tam-Tam
10.15 Virginie
10.30 Magazine express
11.00 Faire et défaire:
"Halte à la croissance"
11.30 Au milieu du jour
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femme d'aujourd'hui
14.31 Les ateliers
15.30 Les copains du western
16.00 Bobino
16.30 Le Gutenberg
17.00 Cinéma de 5 heures:
"Le trésor des Caraïbes"
18.50 Au fil de l'actualité
19.00 Le Virginien:
"Le grand massacre"
20.31 Forum
21.30 Scénario
22.00 Vedettes en direct
22.30 Téléjournal national, international et provincial
22.55 Nouvelles du sport et météo
23.05 Congrès conservateur
00.05 Cinéma:
"Vivre pour vivre"

SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1977

9.00 Heidi
9.30 Wickie
10.00 Ces merveilleux surhommes
10.30 Monsieur Rosée
11.00 Es-tu d'accord?
11.30 Déclic
12.00 Débat parlementaire
13.00 Fifi brin d'acier
13.30 Juke-box
14.00 Cosmos 1999
"La mission des dariens"
15.00 Défi
15.30 Ciné-jeunesse:
1) Tchili Tchala le magicien
2) Le caliphi cigogne
17.00 Daniel Boone
18.00 Lawrence Welk Show
19.00 La femme bionique:
"Gagner, c'est l'essentiel"
20.01 La soirée du hockey
"Boston à Montréal"
22.31 Téléjournal
22.47 Nouvelles du sport
23.01 Politique fédérale:
"Parti, N.P.D."
23.10 Lévesque à Paris
23.40 Cinéma:
"L'organisation"
01.00 Ciné-nuit:
"La 7ième aube"

FILMS A CKRS

VENDREDI 4 NOV.: 17H00

LE TRESOR DES CARAIBES (5) — E.-U. 1951. Film d'aventures de E. Ludwig avec John Payne, Arlene Dahl et Cedric Hardwicke. — Un corsaire se venge d'un associé qui lui a volé ses biens et sa femme. — Invraisemblable mais assez intéressant. Rythme alerte. Bonne interprétation.

VENDREDI 4 NOV.: 23H05

VIVRE POUR VIVRE (4) — Fr. 1967. Drame psychologique de C. Lelouch avec Yves Montand, Annie Girardot et Candice Bergen. — Un reporter à la télévision se permet des aventures extra-conjugales que sa femme feint d'ignorer. — Style alerte. Photographie soignée. Eléments gratuits. Ensemble quelque peu superficiel. Excellente interprétation d'Annie Girardot.

VENDREDI 4 NOV.: 00H30

LA NUIT EST FAITE POUR... (5) — It. 1967. Comédie de G. Capitani avec Catherine Spaak, Philippe Leroy et Gastone Moschin. — Une jeune veuve, son neveu et divers autres personnages tentent de s'emparer de bijoux contenus dans un coffre réputé inviolable. — Réalisation moyenne. Intrigue compliquée. Interprétation superficielle.

CBJET

VENDREDI, LE 4 NOVEMBRE

9.00 The Friendly Giant
9.15 Bonjour Bon Jour
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
13.03 Tattletales
13.33 Magistrate's Court
14.03 Ryan's Hope
14.30 The Edge of Night
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 The Young Chefs
16.30 Friday After School
17.00 The Nature of Things
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 In the Public Eye
20.00 Something Ventured
21.00 New's Special
22.00 Big Hawaii
23.00 The National
23.22 The City Tonight
23.35 90 Minutes Live

SAMEDI, LE 5 NOVEMBRE

9.30 Parade
10.30 Peanuts and Popcorn
11.55 What's New
12.00 Sesame Street
13.00 In the Public Eye
13.30 Par 27
14.00 The College Game
16.30 New Special
17.30 CFL This Week
18.00 CBC Saturday Evening News
18.30 Response
19.00 The Muppets
19.30 On our Own
20.00 Hockey Night in Canada
23.00 The National
23.15 Provincial Affairs
23.22 The City Tonight
23.37 Saturday Super Movies

SUR LE CABLE

TECS TV CANAL 13

VENDREDI, 4 NOVEMBRE 1977

8.15 Contact
10.00 Cercle de presse
12.00 Contact
12.45 SERENA
17.30 Contact
18.00 Portrait de votre université
18.15 Regard sur l'avenir
11 NOVEMBRE
21.00 Talent amateur
22.00 Horizon Saguenay

SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1977

8.15 Contact
12.00 Contact
12.30 Portrait de votre université
13.00 Toutes dimensions
13.30 Regard sur l'avenir
17.00 La photographie
17.15 La Sûreté du Québec
17.30 Contact
18.00 La prévention à votre service
19.00 Cercle de presse
20.00 Horizon Saguenay

RADIO QUEBEC CANAL 8

VENDREDI, 4 NOVEMBRE 1977

13.00 Cher Eugène
Office de protection du consommateur
13.30 Atchum
Dessins animés
14.00 Bien dans sa peau
Problème de solitude
14.30 Des idées, des pays, des hommes
Amérique du Sud: les Indiens des forêts
16.00 Méditerranée
Migrations
18.30 Cher Eugène
L'assurance-maladie
19.00 Histoire sur le vif
L'histoire du XXe siècle
20.00 Télé-film
Les Boussardel
22.00 L'expérience aidant
Action théâtre troisième âge

SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1977

13.00 Cher Eugène
L'assurance-maladie
13.30 Histoire sur le vif
L'histoire du XXe siècle
14.30 Télé-film
Les Boussardel
16.30 L'expérience aidant
Action théâtre troisième âge
18.30 Pas si bête
Affections de la peau du chien
19.00 F5.6
La composition
19.30 Les Olympiens
Pantachlon, décathlon
21.30 De concert avec vous

CJBR TV

VENDREDI, 4 NOVEMBRE

9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 Mon ami Guignol
10.00 Tam-Tam
10.15 Virginie
10.30 Magazine-express
11.00 Faire et défaire
11.30 Robinson Suisse
12.00 Sésame
12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Les ateliers
15.30 Les Chiboukis
15.45 Minute Moumoute
16.00 Bobino
16.30 Le Gutenberg
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.30 Information régionale, locale et sportive
19.00 Marcus Welby
20.00 Aller-retour
20.30 Forum
21.30 Scénario
22.00 Science-réalité
22.30 Téléjournal
23.00 Congrès Conservateur
00.00 Cinéma:
"Vivre pour vivre"

CFCF-TV

VENDREDI, 4 NOVEMBRE 1977

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 The Community
10.00 Ed Allen
10.30 The Joyce Davidson
11.00 The Art of Cooking
11.30 Rocket Robinhood
12.00 Flintstones
12.30 It's Your Move
13.00 Definition
13.30 McGowan and Co.
14.00 Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 The Pink Panther
16.30 Match Game '77
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 The Jeffersons
19.30 Julie
20.00 Donny and Marie
21.00 The Rockford Files
22.00 Quincy
23.00 The CTV National News
23.21 Pulse
00.00 The Twelve Midnight Movie
Programme Double:
"Ken Norton vs Jimmy Young"
23.30 ABC Week-end News

SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1977

6.00 University of the Air
7.00 Let's Go
7.30 George
8.00 Scooby-Doo
8.30 Dynomutt
9.00 Merrie Melodies
9.30 The Pink Panther
10.00 The Flintstones
10.30 Kidstuff
11.30 Rocket Robinhood/ Max the Mouse
12.00 Bugs Bunny/ Roadrunner Show
13.00 Superstars of Wrestling
14.00 CFL Football:
"Calgary à Toronto"
17.00 Wide World of Sports
18.00 Feel Like Dancin'
19.00 Bionic Woman
20.00 Academy Performance:
"Dog Pound Shuffle"
22.00 McGowan and Co.
22.30 The Editors
23.00 CTV National News
23.21 The Twelve Midnight Movie
Programme Double:
"Cabaret" - "The Redhead and the cowboy"
23.45 Shock Theater (N et B):
"Neutron vs Amazing Dr. Caronte"

WEZF-TV CANAL 7

VENDREDI, LE 4 NOVEMBRE

7.00 Good Morning America
9.00 PTL Club
11.00 Happy Days
11.30 Family Feud
12.00 The Better Sex
12.30 Ryan's Hope
13.00 All my Children
14.00 $20,000 Pyramid
14.30 One Life to Live
15.15 General Hospital
16.00 Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
18.00 ABC News
18.30 Star Trek
19.30 Green Acres
20.00 Donny and Marie
21.00 1977 Battle of the Network Stars
23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
23.30 Baretta

SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1977

7.00 Flintstones
7.30 Mission Magic
8.00 New Superfriend Hour
9.00 Scooby's Laff-a-Lympics
11.00 Krofft's Super Show
12.00 ABC Week-end Special
12.30 NCAA Football
Programme double:
"Floride à Georgie" - "Alabama à Louisiana State"
19.00 God's Country
20.00 Fish
20.30 Operation Petticoat
21.00 Boxing:

télésag
392, Racine est,
Chicoutimi, P.Q.
Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG, veuillez communiquer au numéro suivant
Tél.: 545-1112

VENDREDI, 4 NOVEMBRE... CE SOIR A 19h00, AU CANAL 13, TECS-TV. Télésag et la Jeune Chambre de Chicoutimi, présentent un débat politique avec les candidats à la MAIRIE: Jean-Roger Brodeur, Henri Girard et Robert Lacroix.

CE SOIR CANAL 8

TELE-FILM, VENDREDI, 4 NOVEMBRE. 20h00. Les Boussardel. (Dernier épisode). Purement parisienne depuis le XVIIIe siècle, cette famille devient soudainement une véritable institution que les changements de régime, les guerres et les fluctuations économiques ne peuvent atteindre. C'est donc tout le XIXe siècle et la moitié du XXe qui défilent en contrepoint au cours de cette émission.

Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière.

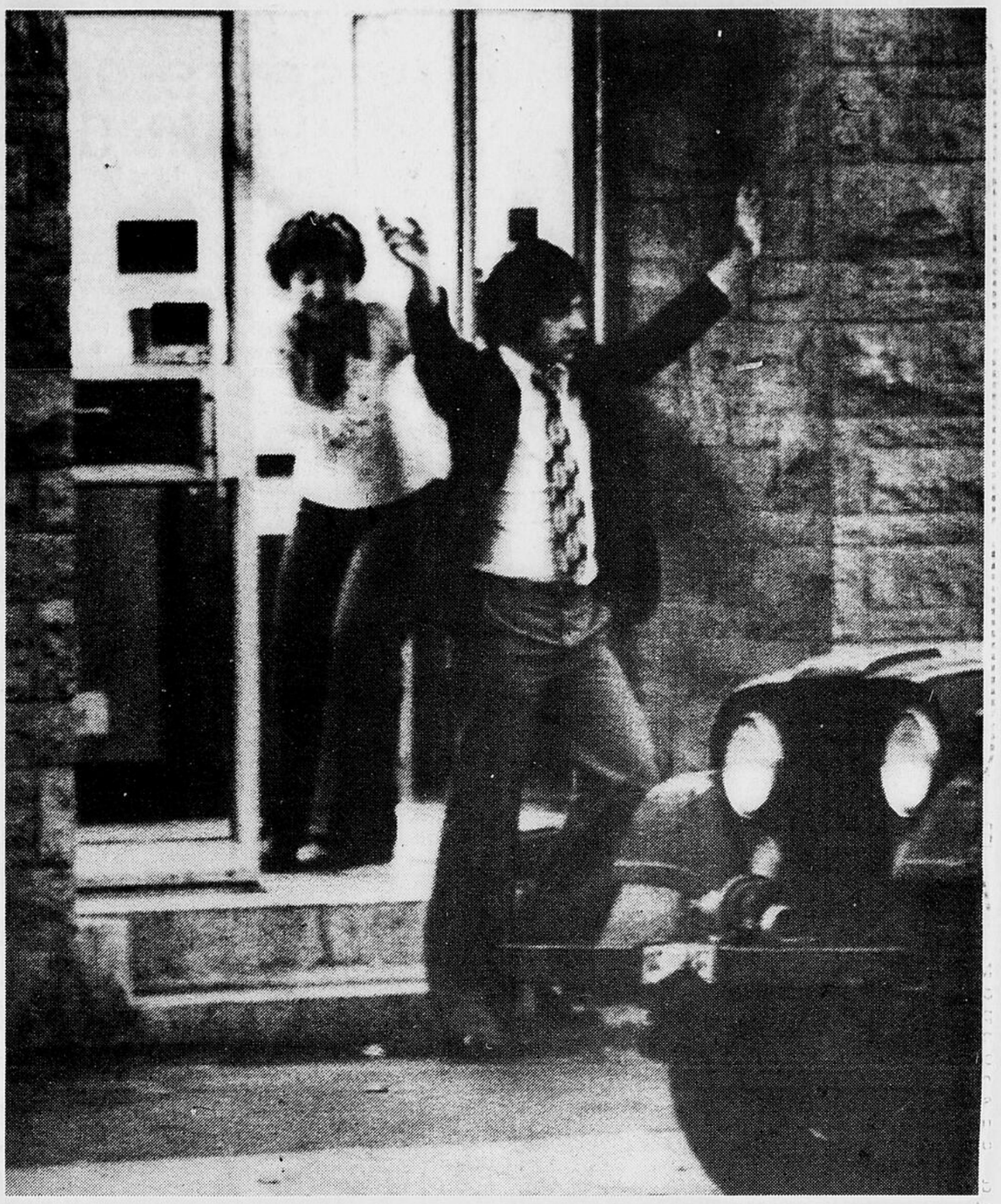

LIBERES — L'auteur du hold-up raté dans une succursale de la BCN de la métropole a rendu la liberté aux onze personnes qu'il détenait en otage. Sur la vignette apparaissent les deux premiers otages libérés. (Téléphoto PC)

Montréal

Arrestation du "gunman"

MONTREAL (PC) — Un gunman "extrêmement nerveux" âgé d'une trentaine d'années a été arrêté mercredi par la police à la suite d'une tentative de vol de banque et d'une prise d'otages dramatique dans le nord de la métropole.

Armé d'une puissante carabine, l'individu a été appréhendé après s'être enfui en gardant prisonniers cinq employés de la Banque canadienne nationale, à bord d'une voiture que lui avait fournie la police.

En quelques heures, l'homme avait relâché quatre des otages, hélant des voitures-taxi pour chacun d'eux.

Le drame a commencé vers 15h10 lorsqu'un homme est entré dans la succursale bancaire pour demander à ouvrir un coffret de sûreté. Brandissant soudainement une carabine, il a annoncé qu'il s'agissait d'un hold-up.

Déclenché discrètement, le système d'alarme a prévenu la police qui dépêcha sur place les spécialistes armés jusqu'aux dents de la brigade d'intervention tactique.

Négociations

Par la suite, le lieutenant-détective Carlo Rossi tenta de négocier par téléphone avec le gunman.

Le policier demande à l'individu s'il voulait parler à un avocat, à un journaliste ou encore à un prêtre, mais celui-ci refusa carrément de voir qui que ce soit. "Il voulait tout simplement quitter les lieux avec l'argent et des otages", explique le sergent André Laurendeau, du service des relations publiques de la police montréalaise.

Le gunman menaça de se mettre à tirer à la moindre tentative d'intervention policière ou s'il voyait quoi que ce soit de louche, et plus particulièrement, des appareils photographiques.

Deux otages, soit un homme et une femme enceinte, furent rapidement libérés. Les négociations téléphoniques reprirent et trois heures plus tard, la police permettait au gunman de quitter la banque par la porte arrière.

Accompagné de cinq otages et en possession d'un sac d'argent, il quitta les lieux à bord d'une automobile présumément fournie par la police.

La police utilisa des voitures de patrouille et un hélicoptère pour tenter de suivre le véhicule. A un moment, la police perdit la trace du gunman qui commença alors à libérer ses cinq otages.

Larmes

Deux femmes en sanglots furent conduites en taxi vers un poste de police après leur libération.

Sur la foi d'informations fournies par un chauffeur de taxi, les policiers retrouvèrent les deux derniers otages près d'un immeuble d'appartements du nord de la ville. Ils retrouvèrent également le véhicule utilisé par le gunman dans le garage souterrain de l'immeuble.

Une fouille permit de capturer un suspect d'origine grecque ou arménienne.

Il s'agit de la seconde prise d'otages à survenir dans la métropole depuis 10 jours.

Dans le cas précédent, également survenu dans une succursale de la BCN, un homme armé garda en otages pendant trois heures 13 employés avant de prendre la fuite avec $122,000. Un homme a été mis en accusation en rapport avec cette affaire.

CINEMA

ALMA

Théâtre Alma
Semaine du 4 au 10 novembre inclusivement: "On continue à l'appeler Trinita" - "Maintenant on l'appelle Plata".

Canadien
Semaine du 4 au 10 novembre inclusivement: "Panique" - "Cours après moi que je t'attrape".

CHICOUTIMI

Capitol
Semaine du 4 au 10 novembre inclusivement: "La Sanction" - "Un tueur dans la foule".

Cartier
Semaine du 4 au 10 novembre inclusivement: "Exaspération sexuelle" - "Les inspirations érotiques de Martine".

Impérial
Semaine du 4 au 10 novembre inclusivement: "Adieu Bruce Lee" - "Les bolides de feu" - "Attention au blub".

CINEMAS PLACE DU ROYAUME

Cinéma 1
Semaine du 4 novembre inclusivement: "Panique".

Cinéma 2
"La vierge du Bali" - "Bons, brutes, mais pas méchants".

Cinéma 3
"Harold et Maude" - "Jonathan Livingston le goéland".

MISTASSINI

Orphéon
Semaine du 4 au 10 novembre inclusivement: "Panique" - "Le retour du grand blond".

DOLBEAU

Météor
Semaine du 4 au 10 novembre inclusivement: "Miss karaté, jeux de mains, jeux de Chinois interdits" - "Quand les jaunes viennent rouges".

JONQUIERE

Centre
Semaine du 4 au 10 novembre inclusivement: "Panique".

Elysée
Semaine du 4 au 10 novembre inclusivement: "Exaspération sexuelle" - "Les inspirations érotiques de Martine".

LA BAIE
Saguenay
Semaine du 4 au 10 novembre inclusivement: "Panique".

CE SOIR A CJPM-TV

Bertrand Chaperon de 23h10 à 23h25
ORG.: BERTRAND CHAPERON

"Salissage"

Une question maladroite de Forget déclenche un tollé de protestations

QUEBEC (PC) — Pour la première fois dans l'histoire parlementaire de l'Assemblée nationale, un député a été copieusement hué par ses collègues, mercredi.

Il s'agit du député libéral de St-Laurent, M. Claude Forget.

Celui-ci a voulu savoir s'il était exact que l'épouse de M. Bernard Landry, le ministre d'Etat au Developpement economique, Mme Lorraine Laporte-Landry, avait soumis sa candidature à un concours de la Fonction publique récemment.

M. Forget a entouré sa question de précautions, soulignant que cela était quand même légitime, et qu'il ne voulait pas "salir le ministre".

"Ma question n'a pas pour but de creer quelque insinuation que ce soit relativement à ce problème", a dit M. Forget.

"Mais le ministre peut-il nous assurer qui lui-même ou des membres de son cabinet ne sont pas intervenu de quelque façon que ce soit dans le déroulement de ce concours?"

Le ministre Landry a rétorqué que non. Son épouse, avocate dûment inscrite au Barreau, a obtenu un premier poste dans la Fonction publique en 1969, sous le gouvernement de l'Union nationale, à la suite d'un concours public, a-t-il expliqué.

En 1971, sous le gouvernement libéral et toujours à la suite d'un concours de la Fonction publique, elle obtenait le poste de rédacteur des jugements au Palais de justice de Montréal.

"Comme tout citoyen du Québec, comme tout membre inscrit au Barreau, et au nom du respect de toutes les femmes du Québec, qu'elle soit femme de ministre ou de mineur, elle a droit à une carrière séparée et peut s'inscrire à tout concours de la Fonction publique", a poursuivi M. Landry.

Huées

Lorsque le député de St-Laurent s'est relevé de son siège pour poser une question additionnelle, il a été copieusement hué par tous les députés de la majorité ministérielle.

"Honte, Honte", lui a-t-on crié de toutes parts.

"Ayez un minimum de savoir-vivre" a dit une voix péquiste tandis que le leader parlementaire du gouvernement, M. Robert Burns, invitait M. Forget à faire des excuses.

De son côté, le ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, a également donné l'assurance qu'aucune pression ne serait faite de sa part et de la part de son entourage pour favoriser la candidature de Mme Landry auprès de la Commission de la fonction publique.

Salissage

La question de M. Forget a néanmoins déclenché un véritable tollé de protestations chez les députés péquistes.

"Sallissage", ont crié les ministres à l'endroit de la députation libérale.

De son côté, le chef du Parti libéral et député de Bonaventure, M. Gerard-D. Levesque, a soutenu que le Parti libéral" n'entendait pas mener par là une opération de salissage".

Le chef intérimaire du Parti libéral a affirmé qu'il s'objectait "de façon énergique à ceux qui prétendent que les libéraux ont voulu "salir" M. Landry par cette question.

Référendum

Bellefeuille fustige un quotidien anglophone

QUEBEC (PC) — Le député péquiste des Deux-Montagnes, Pierre de Bellefeuille, a violemment pris à partie, hier, le quotidien montrealais anglophone The Montreal Star.

M. de Bellefeuille, qui s'exprimait en Commission parlementaire chargée de l'examen du Livre blanc sur la consultation populaire, a notamment dénoncé un extrait de l'éditorial de l'édition de jeudi du Montreal Star. L'éditorial visé par la dénonciation du député des Deux-Montagnes dit notamment, "qu'à entendre certains porte-parole du Parti québecois, on a l'impression que la ou les questions posées lors du référendum ne seront pas claires, précises et positives, mais nébuleuses ou confuses".

En ce qui a trait au financement, soutenait l'éditorialiste du Star, "le gouvernement imposera des restrictions à ceux qui s'opposent au séparatisme, restrictions qui ne s'appliqueront pas pour ceux qui le favorisent outre le fait que le gouvernement disposera pour le soutien de sa thèse, de tous les organismes de l'administration et de toutes les ressources de la province".

Scandaleux

"C'est scandaleux", a lancé M. de Bellefeuille, expliquant qu'au contraire, les députés péquistes préconisent une question précise et des conditions de financement égales pour tous.

"Cela, a encore dit le député péquiste, est malhonnête et porte atteinte à l'éthique professionnelle. C'est un tissu de faussetés."

M. de Bellefeuille a d'ailleurs invité le Conseil de presse à utiliser son pouvoir d'intervention et d'examiner l'editorial visé.

Qu'on parle donc plutôt, a dit M. de Bellefeuille, de M. André Ouellet qui donne instruction à Radio-Canada de faire de la propagande."

La sortie de M. de Bellefeuille contre le Star a été fort mal accueillie par le député de Notre-Dame-de-Grâce, Bryce Mackasey, qui a demandé à son collègue de respecter la liberté d'expression.

Pour sa part, le député de Laval, Jean-Noël Lavoie a indiqué qu'il est porté à endosser l'éditorial dénoncé par le député de Deux-Montagnes.

Barreau

Fabien ne sera pas radié

MONTREAL (PC) — Me André Fabien pourra continuer d'exercer la profession d'avocat même s'il a dû résigner ses fonctions de juge en chef de la Cour des sessions de la paix, à Montréal, à la suite d'une enquête de police.

C'est ce que vient de décider le barreau local et il semble que ce soit sans difficultés que l'ex-magistrat a pu réintégrer les rangs de son ordre professionnel.

La rumeur veut par ailleurs qu'il ait été "approché" par certains confrères — notamment deux ou trois criminalistes — pour faire partie de leur étude.

Il n'aurait toutefois pris aucune décision ferme à ce sujet.

On sait qu'il a démissionné de son poste, il y a quelques semaines, suite à une longue enquête menée sur sa conduite par des limiers de la SQ, enquête qui aurait permis de découvrir un écart sensible entre ses émoluments, ses dépenses et les sommes d'argent dont il avait été détenteur à certains moments.

Dans le passé, au moins un magistrat qui avait remis sa démission dans des circonstances suspectes pour son intégrité avait tenté, mais sans succès, de se faire réadmettre à la pratique du droit.

Québec

Poursuite d'un million de dollars

QUEBEC (PC) — Une entreprise spécialisée dans la vente de matériaux de construction, la firme Bilodeau et Doré Ltée, de Québec, et un de ses propriétaires, M. André Bilodeau, ont intenté, mercredi, une poursuite au montant de $1 million contre un candidat à la mairie de Sainte-Foy, M. Georges Caron, et le journaliste Gaétan Fontaine, du Journal de Québec.

Cette poursuite, fait suite aux accusations portées par M. Caron, jeudi dernier, lors d'une conférence de presse.

Le candidat indépendant avait alors accusé le conseil de ville sortant de charge d'avoir "dilapidé les biens des citoyens de Sainte-Foy", au profit de M. Bilodeau au cours d'une transaction portant sur un terrain.

Selon lui, la ville aurait perdu environ $700,000 en vendant au pris de $3.50 le pied carré un terrain évalué par la Communauté urbaine de Québec à $6.

Dans leur déclaration, les codemandeurs affirment que les propos diffamatoires tenus par M. Caron et la publicité qui a entouré cette affaire dans la région de Québec ont causé un préjudice considérable et quasi-irréparable à leur réputation.

Ils exigent chacun un dédommagement de $500,000.

Accident à Beauport

BEAUPORT (PC) — Trois personnes ont perdu la vie mardi dans une collision entre deux automobiles, survenue à Beauport, en banlieue est de Québec.

Les victimes sont Mmes, Hélène Pouliot, 31 ans, de Beauport; Ghislaine Lefrançois-Bergeron, 26 ans, de Charlesbourg, et Madeleine Lefrançois, 57 ans, de Québec.

Vendredi à jeudi,
du 4 au 10 novembre
THEATRE ALMA

CHVD 123
L'AMI PUBLIC NO 1
SOIREE DES ELECTIONS A DOLBEAU
LE 6 NOVEMBRE
EN DIRECT DE L'HOTEL DE VILLE DE DOLBEAU AVEC
Michel Bouchard
et ses journalistes invités

UNE RÉACTION UNANIME! UN SUCCÈS TRIOMPHAL!
* LE PUBLIC APPLAUDIT, LA CRITIQUE ACCLAME...
3,000,000 de personnes frappées par une effroyable catastrophe: L'EAU EST EMPOISONNÉE!
Pendant que le cauchemar s'abat sur la ville personne ne démasque les responsables...
14 ANS
PANIQUE

PIERRE DAVID & RENÉ MALO présentent
UN GRAND SUSPENSE de
JEAN-CLAUDE LORD
avec PAULE BAILLARGEON, JEAN COUTU, PIERRE THERIAULT, GÉRARD POIRIER, LISE THOUIN
JEAN-MARIE LEMIEUX, CLAUDE MICHAUD, BENOIT GIRARD, JACQUES THISDALE, RAYMOND LÉVESQUE, ÉLYSE VARO
Plus: 2e. grand film en Couleur dans chaque Cinéma
place du royaume 1 — 1451 bl. TALBOT CHICOUTIMI 545-4260
centre — 554 rue ST-DOMINIQUE JONQ 542-6901
saguenay — 430 rue ELGIN LA BAIE 544-4611
canadien — ALMA COMTE LAC ST JEAN 668-8283
orphéon — MISTASSINI CTE LAC ST JEAN 276-1032

LES CINÉMAS FRANCE FILM

place du royaume 2 — 1451 bl. TALBOT CHICOUTIMI 545-4260
bellevue — 312 bl. du CENTENAIRE JONQUIERE 542-5519

cartier — élysée

place du royaume 3 — 2ième semaine

impérial

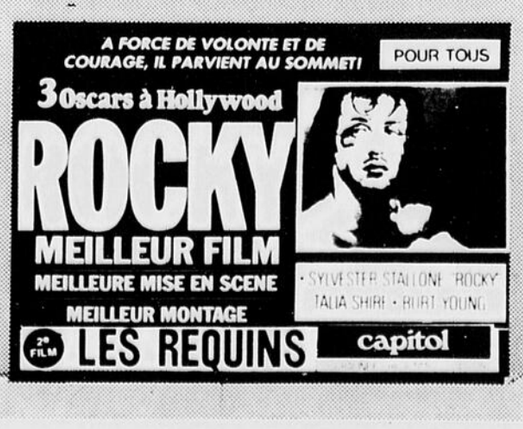

2e FILM LES REQUINS — capitol

Lund. à vend.: à 7h00 p.m.
Sam. et dim.: continuel à 1h00 p.m.

Vaste enquête pour tirer au clair la question de l'écoute électronique

OTTAWA (PC) — Les députés des Communes ont résolu, hier à l'unanimité d'ordonner la tenue d'une vaste enquête pour tirer au clair toute la question de l'écoute électronique survenue au Parlement d'Ottawa, alors que le ministre de la Justice, Ron Basford souhaitait l'intervention des forces policières.

Les Communes ont ainsi accepté la motion du député libéral Peter Stollery qui demandait qu'on fasse une enquête sur les circonstances entourant la découverte d'un dispositif d'écoute électronique dans le bureau du député conservateur, Elmer Mackay.

Pour sa part, le premier ministre Trudeau a laissé entendre que ce dispositif peu sophistiqué, aurait bien pu être placé dans le bureau du député, par un membre du Parti conservateur, ce qui lui a valu d'être rabroué par le leader de l'Opposition, Joe Clark.

Celui-ci a d'ailleurs retenu l'attention en annonçant qu'au terme de trois jours d'enquête, on avait confirmé que l'objet trouvé dans le téléphone de la salle de conférence de son bureau, était bel et bien un dispositif d'intrusion électronique.

Pour sa part, le ministre de la Justice, Ron Basford a tenu à préciser qu'il s'agit d'une affaire très sérieuse "quiconque place un appareil d'écoute illégalement est passible de deux ans d'emprisonnement", a-t-il rappelé.

M. Basford a également tenu à dire aux députés que s'ils trouvaient, à leur tour, un tel appareil dans leurs bureaux, ils ne devraient pas y toucher avant que les enquêteurs arrivent sur les lieux.

Il a précisé, à sa sortie des Communes, qu'il espérait que les détectives privés qui ont trouvé les dispositifs d'écoute électronique dans les bureaux de MM. Clark et Mackay n'ont pas compromis l'enquête de la police.

"Après avoir manipulé ces objets dans tous les sens, toute prise d'empreintes digitales serait inutile, a-t-il souligné en ajoutant qu'il verrait d'un bon oeil que la Sûreté d'Ottawa ou la Gendarmerie royale du Canada prennent en main l'enquête sur l'écoute électronique.

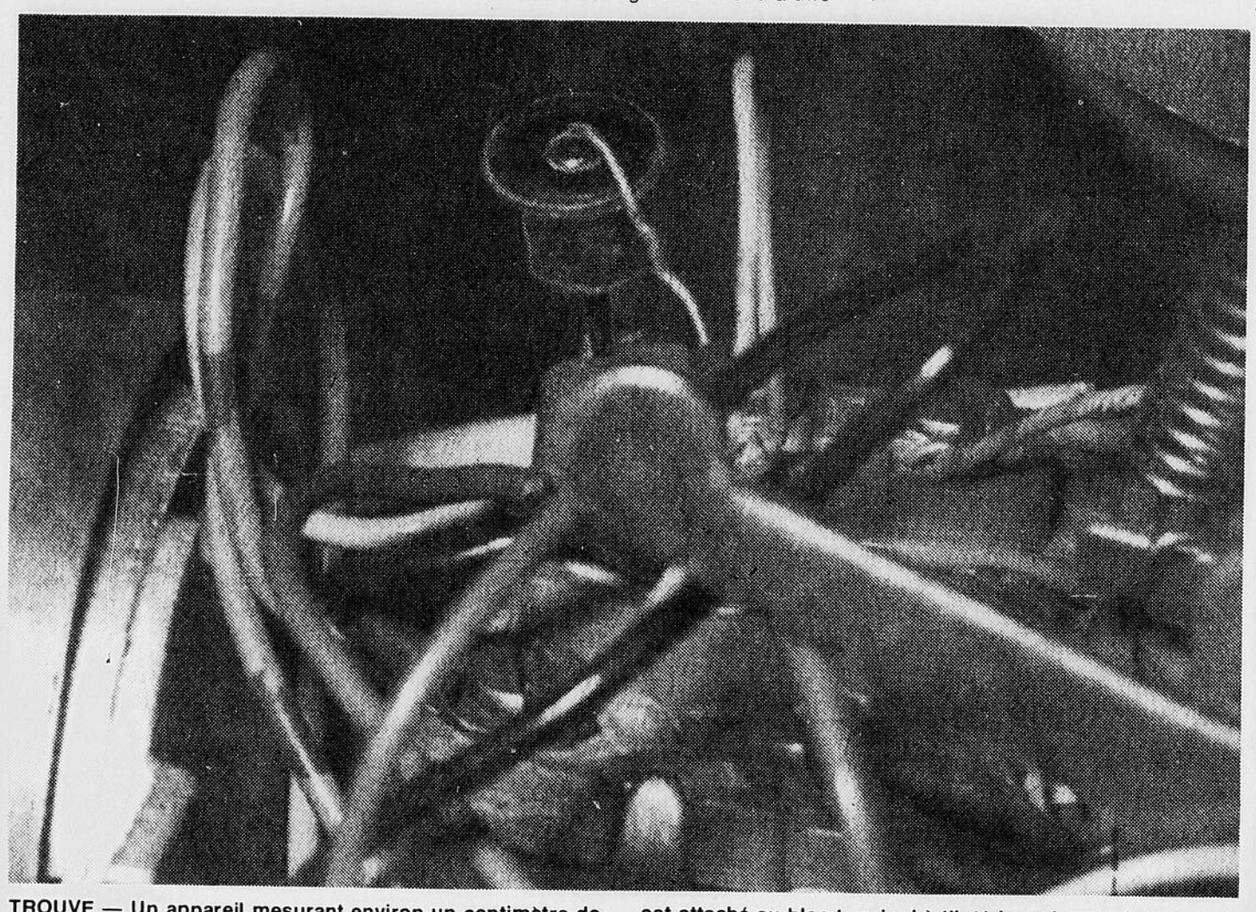

TROUVE — Un appareil mesurant environ un centimètre de diamètre a été trouvé attaché au téléphone du bureau du chef de l'opposition Joe Clark cette semaine. L'appareil, au centre, est attaché au bloc terminal à l'intérieur du téléphone et est situé entre les bras d'interruption, à droite, et la cloche, à gauche. L'appareil a depuis, été enlevé du téléphone de Clark.
(Téléphoto PC)

Trudeau

Lors de sa conférence de presse hebdomadaire, M. Trudeau a soutenu que le dispositif trouvé dans le bureau du conservateur, Elmer Mackay, était un "truc à cinq cents."

Il a laissé entendre qu'on peut se procurer un tel appareil dans un "5-10-15" et qu'il s'agissait de quelque chose "fort amateur, pas difficile à trouver, du tout."

Le premier ministre a précisé qu'il avait laissé entendre que quelqu'un du Parti conservateur aurait pu avoir placé cet appareil dans le bureau de M. Mackay, sans en avoir de preuve, comme M. Mackay avait dit, lundi, que la GRC pouvait être à l'origine de ce dispositif d'écoute électronique.

M. Trudeau a laissé entendre qu'il trouvait assez suspect que M. Mackay ait trouvé cet engin, ayant une capacité de fonctionner de 72 heures, quelques heures après le discours de M. Fox sur l'affaire au Parti Québécois.

"C'est cousu de fil blanc," a-t-il affirmé.

Starnes

Par ailleurs, M. Trudeau a affirmé qu'il ne se souvient pas d'avoir discuté de l'affaire de l'Agence de presse libre du Québec, avec l'ancien directeur général des services de sécurité de la GRC, John Starnes.

La démission de M. Starnes, quelques mois après le vol par effraction des listes de membres du Parti québécois, à Montréal, a soulevé plusieurs questions aux Communes.

Un député conservateur, M. David McDonald a réclamé que M. Starnes vienne s'expliquer devant un comité des Communes. Pour sa part, le leader du NPD, Ed Broadbent dit qu'il trouvait assez suspect que M. Starnes ait pris sa retraite prématurément.

On sait que le vol par effraction dans une imprimerie où était gardée la liste de membres du Parti québécois est survenu le 9 janvier 1973, et M. Starnes a résigné ses fonctions le 7 mars 1973.

Le solliciteur général, Francis Fox, a affirmé, aux journalistes, qu'il ignorait les circonstances entourant la démission de l'ancien directeur général des services de sécurité.

Pour sa part, M. Trudeau a soutenu que M. Starnes, comme d'autres fonctionnaires, avait pris une retraite anticipée.

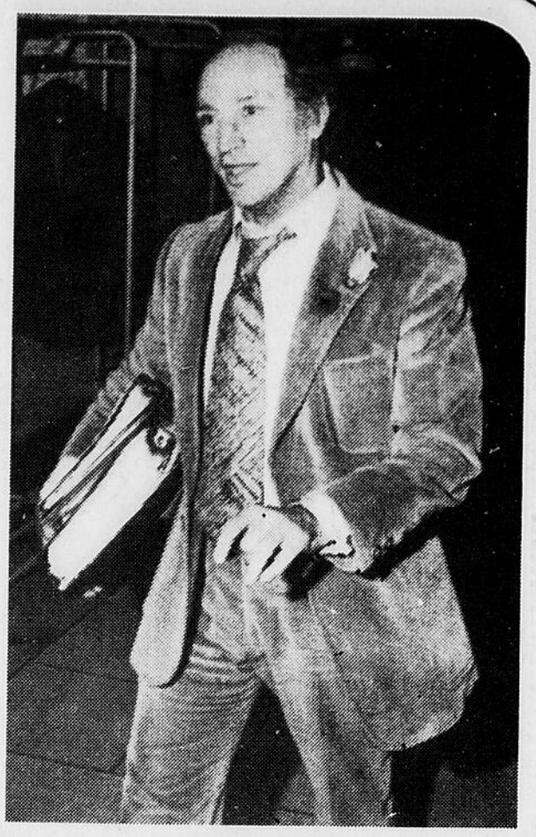

Pierre Trudeau

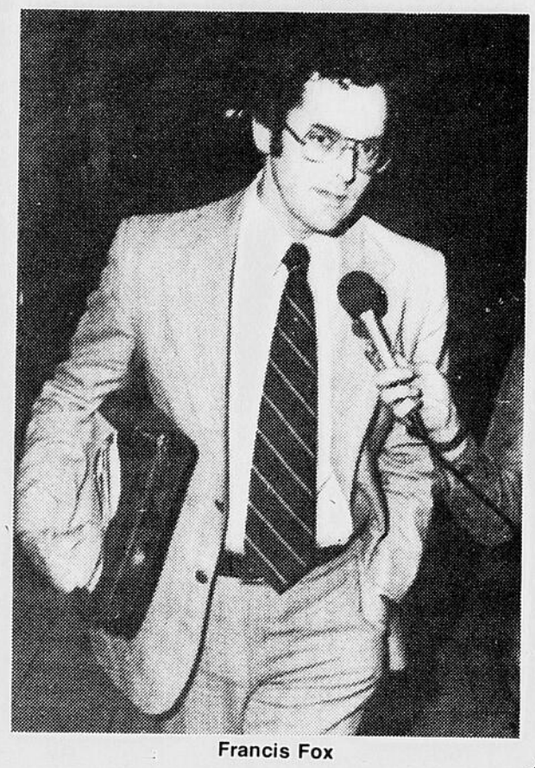

Francis Fox

Télésat: le gouvernement a renversé la décision du CRTC

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a renversé une décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et a approuvé l'adhésion de Telesat Canada, société responsable des télécommunications par satellites au pays, au Réseau téléphonique transcanadien.

C'est le ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvé, qui a annoncé hier la décision du Conseil des ministres qui, a-t-elle dit, "reflète la politique générale du gouvernement visant à encourager les services de télécommunications par satellites en réponse aux besoins des Canadiens".

Les coûts des services de télécommunications offerts dans le Nord et dans d'autres régions isolées pourraient s'accroître considérablement si l'entente conclue entre Télésat et le RTT n'est pas mise en vigueur, a dit Mme Sauvé.

Elle a en outre déclaré que si la prochaine série de satellites canadiens devait être annulée ou retardée — l'échéance des satellites Anik en service à l'heure actuelle étant prévue pour 1980 —, l'industrie canadienne pourrait perdre de nombreux marchés, ce qui aurait un effet défavorable pour la situation de l'emploi au pays.

A l'appui de la décision du gouvernement, le ministre a ajouté que le Canada n'est pas prêt à perdre les emplacements orbitaux qu'il négocie présentement pour sa prochaine série de satellites, puisque "pour protéger ces emplacements, nous devons avoir un programme de mise en oeuvre active, étayé par des projets de remplacement des satellites".

Le gouvernement donne ainsi raison à Télésat, qui en avait appelé de la décision du CRTC, qui, le 24 août dernier, a refusé d'approuver l'association de Télésat Canada avec le RTT, soutenant qu'elle n'était pas conforme à l'intérêt public.

Dans sa décision, le CRTC avait notamment expliqué que l'accord entre Télésat et le RTT nuirait sérieusement à une réglementation efficace des tarifs, et qu'elle empêcherait le CRTC d'exercer pleinement son pouvoir d'intervention dans les cas de discrimination injuste.

Mme Sauvé a affirmé hier que "le gouvernement croit que les pouvoirs de réglementation existant sont adéquats et peuvent être appliqués avec efficacité, tout en admettant qu'on puisse devoir élaborer de nouvelles techniques de réglementation afin de surmonter les difficultés créées par l'association".

Le gouvernement fédéral détient la moitié moins une des actions de Télésat, dont les installations sont utilisées principalement par le RTT, CN-CP Télécommunications, Bell Canada, Téléglobe Canada et la société Radio-Canada.

Quant au RTT, il est formé des neuf grandes compagnies de téléphone canadiennes, dont cinq appartiennent au groupe Bell.

Le gouvernement fédéral avait approuvé, sous réserve de la décision du CRTC, le projet d'association de Télésat au RTT en novembre 1976.

Parmi les intervenants qui se sont plus particulièrement opposés à l'entente devant le CRTC, on note le Canadien National et le Canadien Pacifique, deux actionnaires de Télésat.

CP Télécommunications a pour sa part soutenu que le projet est préjudiciable à l'intérêt public, en ce sens qu'il aurait pour conséquence de "noyer" Télésat dans le réseau téléphonique transcanadien, et, par conséquent, d'étendre le monopole de Bell Canada, et des autres membres du RTT, dans le domaine des télécommunications.

Pour sa part, Télésat a soutenu notamment que sans l'intégration des réseaux de satellites et des réseaux terrestres de micro-ondes prévue par l'accord, il faudrait hausser les tarifs et abandonner le programme d'expansion.

CORNEAU!
Ca en prend UN comme LUI...

● TRAVAILLEUR ● SOLIDE
● FRANC ● COMBATIF
Le 6 novembre
Au sous-sol de l'Eglise N.-Dame-de-Grâce. Quartier #4.
JE VOTE
CORNEAU Emile ☒

EN 1977, LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA NOUS OFFRENT encore PLUS DE CHOIX, DE FLEXIBILITÉ.

PROFITEZ-EN AVANT QU'IL SOIT TROP TARD!

À partir du 16 novembre prochain elles coûteront plus cher car vous devrez payer l'intérêt couru.